



Assemblée générale

Soixante-troisième session

56^e séance plénière

Jeudi 20 novembre 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M Cujba
(République de Moldova), Vice-Président,
assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 9 et 111 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité (A/63/2)

**Question de la représentation équitable au
Conseil de sécurité et de l'augmentation du
nombre de ses membres et questions connexes**

M^{lle} Alipate (Tonga) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, à savoir les Fidji, Nauru, les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Salomon, les Tuvalu, le Vanuatu et mon propre pays, le Royaume des Tonga. Nous nous réjouissons de cette occasion de contribuer au débat portant sur le point 9 de l'ordre du jour, consacré au rapport du Conseil de sécurité, et sur le point 111, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

Nous tenons à féliciter le Représentant permanent du Costa Rica, actuel Président du Conseil de sécurité, pour sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/63/2) au nom de ses membres.

Lorsque nous nous sommes engagés dans la réforme du Conseil de sécurité, c'était dans le dessein de rendre le Conseil plus représentatif, plus efficace, plus performant et plus pertinent. Il doit être à la hauteur des réalités du XXI^e siècle. Ceci est essentiel étant donné les préoccupations liées à la charge de travail croissante du Conseil et au fait – qui en découle – que ses capacités sont sollicitées à l'extrême.

En 2001, le Secrétaire général s'est engagé à faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention, en particulier en encourageant le Conseil de sécurité à prendre en considération des mécanismes novateurs ainsi que tout autre signe précurseur ou cas de prévention sur lesquels les États Membres auront appelé son attention

Les opinions selon lesquelles les menaces soudaines à la paix et à la sécurité internationales, telles que le changement climatique, ne doivent pas être traitées par le Conseil de sécurité prive ce dernier du rôle qui lui a été assigné par la Charte est clairement contraire à l'esprit de l'actuel processus de réforme. Le Conseil de sécurité n'est pas seulement compétent, mais il est aussi mandaté pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il est de la plus haute importance que tous les organes de l'ONU remplissent leurs mandats respectifs.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Par conséquent, la solution n'est pas de limiter l'étendue des travaux du Conseil. La charge de travail accrue du Conseil reflète l'évolution du temps et des défis. En conséquence, la solution doit être souple et pertinente. Les capacités du Conseil doivent être améliorées afin de le rendre assez flexible pour relever les nouveaux défis relevant de sa compétence, tel que prévu par la Charte. Ainsi, nous devons continuer de nous concentrer sur le moyens de rendre le Conseil de sécurité plus, pas moins, pertinent afin qu'il puisse répondre aux menaces d'aujourd'hui.

S'agissant de l'amélioration de la transparence des méthodes de travail du Conseil, nous sommes toujours favorables à l'augmentation du nombre des débats et séances publics, aux dispositions relatives à des réunions d'information structurées plus régulières afin d'examiner les préoccupations des non-membres, à l'augmentation de la contribution de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies au processus de prise de décisions afin de déterminer le format de réunions spécifiques du Conseil, à l'amélioration de l'efficacité des réunions de synthèse, et à ce que l'on encourage et facilite une meilleure interaction avec les pays fournisseurs de contingents en organisant des réunions régulières aux fins de débattre des sujets et questions essentiels. Ceci est particulièrement pertinent pour les pays fournisseurs de contingents qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité.

Sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation des membres du Conseil de sécurité, le Conseil de sécurité doit être plus largement représentatif de l'ensemble de la communauté internationale et des réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil doit être élargi aussi bien dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Nous estimons que les débats sur cette question, qui se poursuivent depuis plus de 14 ans, nous ont amplement donné l'occasion d'exprimer nos vues sur la question.

Nous saluons la décision prise par le Président de l'Assemblée générale d'organiser les négociations intergouvernementales lors d'une plénière informelle le 21 novembre 2008 et espérons qu'elles aboutiront à une conclusion fructueuse et rapide, que nous nous engageons à appuyer.

M. Lima (Cap-Vert) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la

présente séance pour examiner le point 9 de l'ordre du jour, portant sur le rapport du Conseil de sécurité, et le point 111 de l'ordre du jour portant sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation de ses membres et questions connexes.

Nous avons écouté attentivement l'intervention initiale du Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Jorge Urbina, du Costa Rica, ainsi que ses observations liminaires au nom de son pays. Nous le remercions pour son exposé, ses remarques pertinentes et sa franchise dans l'analyse du fonctionnement de cette instance importante des Nations Unies.

Tout ce qui s'est dit dans ce débat et sur ce sujet jusqu'à présent ne peut que nous inciter à continuer d'œuvrer dans le sens du changement et sans doute de la rupture avec des approches parfois dépassées d'un système qui a fait son temps du fait de ses failles remarquées dans la transparence de son action et de la nécessité désormais d'un travail plus inclusif afin véritablement de faire du Conseil de sécurité un instrument de la gouvernance du monde en phase avec le XXI^e siècle.

Le monde a changé. C'est dire que des aspirations nouvelles ont vu le jour depuis la création de l'ONU et se nourrissent à présent plus que des rapports de force hérités de la dernière Guerre mondiale, de combats communs, d'idéaux partagés et d'une foi renouvelée dans la modernité. Bien sûr, nous faisons toujours face à nos démons historiques, et les défis demeurent nombreux. Mais le monde de 2008 n'est pas celui de 1948. Il faut le comprendre et l'admettre une fois pour toute.

Ceux qui étaient des ennemis irréconciliables s'entendent pour dessiner ensemble les voies à suivre pour un futur de progrès et un monde apaisé pour leurs descendants. Ceux qui étaient colonisés sont aujourd'hui souverains, ceux qui souffraient de l'apartheid dirigent leur pays, ceux que l'on traitait comme des sous-développés, qui souffraient de l'ostracisme de relations d'États injustes, inadéquates et inégales se révèlent comme les moteurs du progrès du monde d'aujourd'hui et émergent comme autant de puissances économiques respectées et respectables.

Le monde a changé et il n'est plus possible de voir son évolution et de construire notre devenir commun à travers les binocles d'un temps révolu. Ceci pour dire que les structures et les mentalités du monde ancien qui persistent dans les organes de l'ONU

doivent faire place à des structures et des mentalités plus représentatives de ce XXI^e siècle naissant, mieux adaptées aux changements vérifiés depuis sa création et ouverts aux exigences légitimes des peuples de ce nouveau monde.

Nous avons palabré depuis tant d'années sur la réforme du Conseil de sécurité qu'il semble à chaque fois que nos efforts soient voués à l'échec ou enclins à tourner en rond comme dans ces rituels incantatoires et mystiques qui servent surtout à nous laisser toujours face à nous-mêmes et au défi de notre aspiration au dépassement.

Le moment est venu de sortir du rite incantatoire et de commencer un nouveau cycle de négociations ayant pour unique but d'aboutir. Il nous faut passer résolument à cette nouvelle et décisive étape des négociations intergouvernementales. Il nous faut laisser de côté les calculs savants et les petits arrangements entre partenaires d'un jour, pour nous atteler à la tâche de façon claire, persistante et avec une réelle volonté politique d'aboutir aux solutions durables permettant au Conseil de sécurité d'être plus efficient, de prendre en compte les avis de tous et de décider en fonction des intérêts de la paix, de la sécurité et du bien-être pour tous.

Dans ce cadre, il nous faut accepter que les États les plus petits et les plus vulnérables aient leur mot à dire. Il nous faut accepter que l'Afrique soit dûment représentée et que ses énormes potentialités puissent jouer en sa faveur. L'Afrique n'est pas et ne sera jamais un simple pion sur l'échiquier du monde. L'Afrique veut être un partenaire à part entière de la construction de nouvelles relations internationales fondées sur l'équité et sur l'éthique, sur une volonté politique renouvelée dans la construction de la paix, dans la maîtrise du développement durable et la prise en charge par tous, des enjeux du changement climatique. Elle se veut en prise avec les solutions et non plus pourvoyeuse des problèmes du monde.

L'Afrique se veut combative face aux inégalités dans les relations internationales, résistant à la forfaiture d'échanges iniques et demeurant toujours à contre courant d'une Histoire qui la voudrait encore soumise et vivant des miettes qu'on veut bien lui laisser dans un monde où seuls les puissants demeurent solvables.

C'est pourquoi, elle réclame, et il est juste de lui accorder, deux sièges permanents et cinq sièges non

permanents comme nous le demandons depuis le Consensus d'Ezulwini.

Les négociations intergouvernementales que nous entamerons bientôt doivent ouvrir la voie à une ère nouvelle d'échanges constructifs et de propositions adéquates sur un Conseil de sécurité adapté au XXI^e siècle. Encore faut-il qu'on ne nous entraîne pas dans des tactiques dilatoires dont nous aurons du mal à digérer les conséquences. Il faut à présent sortir le serpent du trou.

À ce sujet, nous sommes heureux de constater que les interventions que nous entendons depuis le début de nos débats sont plus claires dans leurs propos, plus en phase avec la volonté politique qui les sous-tend et révélatrices des motivations profondes qui les dictent. Une clarification salubre se fait jour dans les discours, et c'est heureux car augurant positivement des débats à venir.

Dans le même temps, nous mesurons le temps perdu dans des débats où l'on avance masqué, où les propos sont biaisés sinon véritablement trompeurs, et cela est regrettable, car le dialogue que nous envisageons, le débat que nous attendons doit être ouvert et les participants disposés à accepter les idées et les opinions des uns et des autres dès lors qu'elles ne sont fondées ni sur la tromperie, ni sur des tactiques dilatoires. Nous devons ensemble réduire les distances qui nous séparent encore, œuvrer à la convergence des points de vue et, de façon réaliste, donner au monde un organe fonctionnel, crédible, efficient et démocratique, susceptible d'être représentatif des aspirations des peuples et de la volonté des États. Nous sommes quant à nous prêts à travailler avec tous à l'avènement de cet instrument essentiel pour une meilleure régulation du monde.

Ne nous trompons pas d'adversaire dans ce débat. Ne cherchons pas de coupable facile à notre inertie collective ni de bouc émissaire à la petite vertu. Pas d'invectives inutiles et futiles sur les intentions ou les arrière-pensées des uns et des autres dans cette nouvelle page que nous ouvrons de cet organe unique et précieux qu'est le Conseil de sécurité. Surtout, les petits ne sont pas responsables de la situation que nous vivons. Nous avons tous conscience des changements qui doivent s'opérer pour que le Conseil de sécurité soit plus efficace, plus en phase avec notre temps et, surtout, puisse mieux prendre en compte la sécurité de tous. Il faut avoir la volonté politique d'aboutir dans cette affaire, sans quoi, nous sommes condamnés à ce

petit jeu de salon, qui consiste à s'épuiser dans des comptabilités douteuses pour savoir qui est éligible, qui ne l'est pas, qui est avec qui, ou qui est contre quoi.

Évitons de tomber dans le piège de la facilité, car les tâches qui nous sont assignées désormais sont tout sauf faciles. N'allons pas croire que des propositions, si intelligentes et légitimes soient-elles, qui ne tiennent compte que des intérêts d'un groupe au détriment des autres, permettront que tous les obstacles soient levés, que toutes les contradictions soient dépassées, et les difficultés surmontées. Nous aimerions le croire, mais l'expérience de 15 années de palabres nous dit le contraire. Qui prendra la responsabilité de nous faire déboucher une fois de plus sur le vide?

Je voudrais dire très clairement que ce qui nous intéresse aujourd'hui ce n'est pas d'occuper quelques strapontins dans un cinéma de films muets, mais justement, de participer aux solutions de nos problèmes communs et d'être garants de celles-ci. Ce que nous voulons c'est un changement en profondeur de la gouvernance du monde pour qu'il puisse être mieux à même de servir les peuples et la communauté internationale. Ce que nous voulons c'est qu'il soit tenu compte des intérêts de tous et notamment des plus petits et des plus démunis et vulnérables. Il ne s'agit pas, me semble-t-il, d'une course effrénée pour obtenir le feu de Dieu du veto, mais de contribuer, à la limite, à ce que celui-ci n'ait plus lieu d'être, déplaçant les contradictions et les rapports de force sur un autre terrain : celui du dialogue, de l'intérêt de tous face aux menaces extrêmes de notre temps. C'est pourquoi nous souhaitons l'application de la décision 62/557 au plus tôt.

Nous souhaitons commencer les négociations intergouvernementales le plus tôt possible, mais sans précipitation et en préservant l'action des organes légitimes existants. Je ne voudrais pas que notre Assemblée se transformât en un conciliabule de fantômes à la recherche de l'arche perdue du Conseil de sécurité. Alors, que les négociations commencent et que chacun en son âme et conscience prenne position et se prononce.

Le Cap-Vert n'est pas de ceux qui se louvoient dans une position d'ensemble tant qu'elle nous est profitable. Il travaillera dans un esprit d'ouverture, veillant aux intérêts de chacun, mais tenant le cap fixé collectivement d'aboutir à une solution acceptable par le plus grand nombre et favorable aux changements attendus pour le Conseil de sécurité. Nul n'est censé

dépendre des ambitions des uns ou des intérêts des autres qu'elle qu'en soit par ailleurs leur légitimité. Nul n'est censé servir de marchepied à quiconque placerait ses objectifs individuels au-dessus des intérêts collectifs car avec nombre de ceux qui aspirent à une rénovation de la gouvernance globale, nous voulons servir de pont entre des visions du monde encore éloignées. Nous voulons être le point d'ancrage à la convergence salutaire des différentes options possibles, unir sans piétiner et aller vers le consensus dans le consentement de tous. C'est le « miracle » que l'on attend de nous, et nous savons aujourd'hui que nous pouvons réussir, car rien n'est impossible à ceux qui aspirent à la réussite.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil de sécurité, publié sous la cote A/63/2?

Il en est ainsi décidé.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer le droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, M. le Président, de m'autoriser à exercer notre droit de réponse. Mes observations ont trait à la déclaration prononcée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, nous sommes fermement convaincus que les qualifications d'un pays donné pour devenir membre permanent du Conseil de sécurité devraient être jugées sur la base de la contribution réelle de ce pays au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis son entrée à l'Organisation des Nations Unies, le Japon, en tant que nation attachée à la paix, s'est employé énergiquement à promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, à appuyer l'action de l'ONU en faveur de la paix et de la stabilité dans le monde, notamment les opérations de maintien de la paix, et à contribuer au développement et à la prospérité mondiales.

Deuxièmement, il est déplorable que la République populaire démocratique de Corée ait brutalement abordé le problème des enlèvements, les incidents regrettables du passé et d'autres questions. Ma délégation ne saurait accepter qu'il y soit ainsi fait référence. Le problème des enlèvements est une question humanitaire qui doit être résolue. Le Japon fait face à son passé avec sincérité et cohérence depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon est toujours resté fidèle à sa politique de résoudre tout problème, quel qu'il soit, y compris le problème des enlèvements et les questions territoriales, par la voie du dialogue et des consultations.

S'agissant de la position du Japon sur la réforme du Conseil de sécurité, nous l'avons exposée publiquement à de nombreuses reprises à l'Assemblée générale et dans d'autres instances. Il est bien connu que le Japon se tient prêt à participer de manière active et constructive au maintien de la paix et de la sécurité internationales à tout moment.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Hier, nous avons suivi ce qui a été dit à propos du Soudan dans une déclaration faite par un prétendu pays, Saint-Vincent. Le destin du Soudan, pays de premier plan dans son continent, pays africain ayant une longue histoire et un héritage culturel très ancien, est peut-être d'être en proie à de graves difficultés en raison du conflit au Darfour, qui a ouvert la voie à des médisances de tous les horizons. Tout un chacun parle sans vergogne du Soudan, comme l'a fait hier le représentant de Saint-Vincent. Nous ne nous en soucions guère et nous ne voudrions pas gaspiller le temps précieux dont nous disposons pour répondre à des remarques inconséquentes et mesquines. La délégation du Soudan a toutefois demandé la parole pour préciser quelques faits.

Premièrement, ce que le représentant de Saint-Vincent ne sait pas, ou ignore peut-être délibérément, est que le Conseil de sécurité dont il parle a envoyé une commission internationale d'enquête au Darfour en 2004. Cette Commission a, début 2005, soumis au Conseil son rapport publié sous la cote S/2005/60. Il devrait se reporter à ce document, car le rapport de la commission qui s'est rendue au Darfour et a engagé des enquêtes a catégoriquement souligné auprès du Secrétaire général et du Conseil de sécurité que ce qui

se passe au Darfour n'est pas un génocide et ne ressemble même pas à un génocide.

Deuxièmement, bien sûr, nous savons tous qu'il y a un État, bien connu de tous ici, qui a, contrairement à tous les autres membres de la communauté internationale, décrit ce qui se passe au Darfour comme un génocide. Je n'ai pas besoin de nommer ce pays, mais je vais mentionner certains principes immuables.

Il n'est guère surprenant que les grands pays ayant des intérêts et des ambitions d'ordre colonial aient leurs propres programmes vis-à-vis des petites nations en développement. C'est ce que l'histoire des temps passés et de notre temps nous a appris. Il est dommage cependant – et regrettable aussi – qu'un pays, une nation, comme nous en développement, vienne à cette tribune non pas pour exprimer sa propre position, mais plutôt pour régurgiter ce qui lui a été enseigné. C'est vraiment étrange.

Le rapport du Conseil de sécurité auquel le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines se réfère ne comporte pas une seule clause qui mentionne le génocide ou le nettoyage ethnique, mais si Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaite se poser en gardien de la paix et de la sécurité internationales, pourquoi son représentant n'a-t-il pas eu le courage de mentionner également ce à quoi le monde assiste aujourd'hui – les massacres en Palestine, en Iraq et en Afghanistan? Pourquoi n'a-t-il même pas cité ceux qui ont entaché la scène internationale et transformé les relations internationales en une boucherie? Pourquoi ne l'a-t-il pas mentionné? Au lieu de cela, il est là, sans aucune honte, à blâmer le Soudan.

Le Soudan considère la présente séance comme un forum où l'Assemblée générale peut examiner dans la transparence la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité – et non pas comme un débat sur la question du Darfour. Nous ne nous attendions aucunement à ce que ce forum soit exploité par ceux qui veulent déterrer la hache de guerre.

En conclusion, il y a une différence entre ceux qui expriment leur propre position – même si nous ne la partageons pas – et ceux qui se font l'écho de paroles que d'autres leur ont dictées.

M. Chabi (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir permis à ma délégation d'exercer son droit de réponse.

Ma délégation s'interroge sur la teneur des propos tenus par le représentant de l'Afrique du Sud

dans le cadre de l'examen du rapport du Conseil de sécurité, à travers lesquels il a affirmé que le Conseil de sécurité était dans l'incapacité de résoudre la question du Sahara. Ces propos constituent non seulement une distorsion de la réalité, mais pire, procèdent d'une mauvaise foi manifestée à l'égard du travail d'un organe principal de l'Organisation des Nations Unies.

La réalité est simple. Nul besoin de la travestir. Qu'il me soit permis d'en décliner la teneur et de rappeler au représentant de l'Afrique du Sud que le Conseil de sécurité prend une part active aux efforts visant à mettre fin à ce différend régional, conformément aux dispositions de la Charte, à contrario des allégations du représentant de l'Afrique du Sud.

En moins d'un an et demi, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions de substance qui, aujourd'hui, consolident tout un processus de négociations et ont permis la tenue de quatre séries de négociations. Cette nouvelle dynamique prometteuse a été rendue possible grâce à l'offre marocaine d'autonomie saluée par la communauté internationale, et notamment par le Conseil de sécurité dans lequel, faut-il le rappeler, siège l'Afrique du Sud, et comme étant l'aboutissement d'efforts sérieux et crédibles fournis par le Royaume du Maroc. Faut-il rappeler que les trois résolutions – je me permets de les citer : la 1754 (2007), la 1783 (2007) et la 1813 (2008) – ont été adoptées à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité, dont la voix de l'Afrique du Sud. Je précise à ce sujet que la résolution 1813 (2008) a été adoptée le 30 avril 2008 sous la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité.

Mon pays, et il n'est sans doute pas le seul, se trouve dans l'obligation de relever une certaine incohérence entre l'ambition, d'une part, de l'Afrique du Sud de vouloir jouer un rôle de premier plan sur notre continent et, d'autre part, sa propension à réduire les efforts et le travail patients menés par le Conseil de sécurité sur la question du Sahara en adoptant une vision négative et réductrice à l'égard d'une dynamique salutaire pour la résolution définitive de ce différend. On pourrait, à la limite, comprendre que cette dynamique déconcerte l'Afrique du Sud parce qu'elle ne correspond pas à sa vision, vision d'ailleurs qui est loin d'être partagée par la majorité des États Membres, mais elle ne pourrait servir de supplétif pour la contrarier, ni induire en erreur cette Assemblée en

faisant table rase de l'effort important consenti par le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

En dernier lieu, mon pays formule l'espoir que l'Afrique du Sud se départira de cette position partielle et contribuera de manière neutre, constructive et responsable à l'avènement d'une solution politique négociée au différend sur le Sahara. Ce faisant, elle contribuera également à aplanir les difficultés et obstacles qui se dressent devant la construction du Maghreb, dont mon pays souhaite l'édification en tant qu'espace de paix, de démocratie et de prospérité partagée.

M. Shin Boonam (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse après ce que le représentant du Japon a dit à propos de questions territoriales.

Je réitère officiellement la position de la République de Corée, à savoir que les rochers du Liancourt ont toujours fait partie intégrante de notre territoire, en ce que prouvent les archives historiques et les faits géographiques et ce que confirment les règles et principes du droit international.

M. Sin Song Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite formuler une nouvelle observation sur la déclaration faite par le représentant du Japon à l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il en a l'occasion, le Japon a prétendu que la question de ses crimes passés contre l'humanité est sans fondement. C'est là une attitude vraiment hypocrite et impudente qui déforme des faits historiquement établis et bien réels. Comme chacun le sait, le Japon est le seul pays au monde à n'avoir même pas réfléchi à ses crimes immenses contre l'humanité et à n'avoir pas fait des réparations honnêtes et appropriées.

À l'époque, le Japon a enrôlé de force 8,4 millions de Coréens, en a tué plus d'un million et contraint plus de 200 000 femmes et filles à l'esclavage sexuel sous le nom de « femmes de réconfort » pour l'armée japonaise. Après sa défaite, le Japon a détruit les documents relatifs à ses crimes de crainte que le monde entier n'en soit informé. La destruction de documents ne suffira pas pour effacer l'infâme passé criminel du Japon.

Le Japon prétend avoir présenté des excuses pour l'énormité de ses crimes contre l'humanité, mais ce

n'est là qu'une manœuvre fourbe et vicieuse visant à distraire l'opinion internationale. C'est une pratique habituelle, *de jure* et de facto, du Japon que de dire qu'il s'est repenti de ses crimes passés lorsqu'il se retrouve acculé dans une impasse politique. Et il nie tout ce qu'il a promis de faire dès que l'environnement devient plus favorable.

Dernièrement, de hauts responsables du Gouvernement japonais ont déclaré et affirmé ouvertement qu'il n'existe ni preuve ni documentation prouvant la nature éventuelle du travail accompli par les femmes de réconfort pour l'armée japonaise; et le Gouvernement est même allé jusqu'à nier complètement le rôle du Gouvernement et de l'armée dans ces crimes honteux. Voici la vraie nature de la position du Japon face à son histoire entachée de sang. Aujourd'hui encore, nombre de survivantes vivent dans la douleur, traumatisées par cet esclavage sexuel. Aujourd'hui, avec l'autorisation formelle et la connivence du Gouvernement japonais, les manuels d'histoire japonais suppriment ou déforment ces faits historiques et les personnes responsables des massacres humains commis dans le passé sont salués et honorés comme des héros.

Nul ne peut nier que c'est bien ce qui se passe actuellement. Un pays comme le Japon qui refuse de régler une fois pour toutes la question des crimes passés ne peut que continuer, encore et toujours, sur la voie des crimes contre l'humanité. Tel est l'enseignement que nous avons tous tiré de l'histoire. C'est pourquoi nous prenons avec tant de sérieux la question des crimes commis par le Japon et ses récentes initiatives politiques à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, y compris ses tentatives ouvertes de s'emparer de l'îlot de Tok, qui est un territoire sacré de la Corée, et la répression violente et organisée contre les ressortissants coréens vivant au Japon.

Accorder un siège permanent à un pays aussi irresponsable et impudent que le Japon reviendrait à encourager les ambitions de ce pays de réaliser son vieux rêve de créer une sphère de coprosperité de la grande Asie orientale, ce qui ferait peser une menace extrêmement dangereuse sur toute la communauté internationale.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous réitérons notre position concernant ce que nous estimons être les méthodes de travail normales du Conseil de sécurité pour ce qui est de la situation au

Sahara occidental. Notre point de vue repose sur notre expérience en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité ces deux dernières années. Nous voudrions également réaffirmer que, selon nous, le Conseil de sécurité devrait examiner le conflit au Sahara occidental en adoptant une approche équilibrée, fondée sur le principe de l'autodétermination de la population du Sahara occidental.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : La première observation que je voudrais faire concerne la déclaration faite par le représentant de la République de Corée. Le Japon a toujours appliqué la même politique vis-à-vis de l'île de Takeshima, et nous n'allons pas la répéter ici. Nos deux pays ont chacun leur position sur cette question. Toutefois, l'important est que nos deux pays coopèrent pour édifier un partenariat raisonnable à l'avenir.

La seconde observation que je voudrais faire a trait à la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. En ce qui concerne la manière dont nous envisageons le passé, nous avons expliqué notre position en exerçant le droit de réponse, et je ne vais pas répéter ici ce que j'ai dit à cette occasion. Toutefois, je dois indiquer que le Japon a mené des négociations avec la République populaire démocratique de Corée sur la question du règlement des problèmes liés à ce passé malheureux, dans le cadre du processus des pourparlers de normalisation dans le but d'établir des relations diplomatiques, et qu'il continuera à le faire. Les allégations de la République populaire démocratique de Corée selon lesquelles le Japon refuserait de régler la question du passé ne traduisent tout simplement pas les faits. Pour notre part, nous souhaitons rappeler à la République populaire démocratique de Corée qu'elle doit prendre des mesures concrètes pour faire avancer les pourparlers de normalisation.

M. Chabi (Maroc) : J'aimerais souligner que la position de l'Afrique du Sud sur la question du Sahara n'est pas équilibrée. La partialité de la position de ce pays sur le différend sur le Sahara est notoire. Ce pays a démontré à maintes reprises un parti pris flagrant à l'encontre des efforts de la communauté internationale pour résoudre ce différend. Pour sa part, le Royaume du Maroc demeure activement engagé dans la recherche d'une solution à cette question, avec le soutien de la communauté internationale et sous l'égide des Nations Unies.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Ma délégation s'estime obligée de réitérer sa position sur la question des crimes commis par le Japon dans la mesure où la délégation japonaise ne semble pas comprendre la nature même de ces crimes.

Les crimes du Japon sont des problèmes qui ne concernent pas uniquement le passé mais aussi le présent. Récemment, les actes inconsidérés et le comportement aveugle dont a fait montre le Japon pour s'emparer par tous les moyens possibles de l'îlot de Tok, territoire coréen sacré, et les violations flagrantes des droits de l'homme qu'il a commises à l'encontre des ressortissants coréens vivant au Japon, ainsi que la répression de leur droit souverain de s'associer, en sont des exemples types.

Les crimes perpétrés par le Japon ne sauraient être effacés par le temps ni dissimulés, même si le Japon s'y emploie de manière désespérée. C'est pourquoi la délégation de la République populaire démocratique de Corée affirme que le Japon n'a pas le droit de devenir membre permanent du Conseil de sécurité, qui a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Japon doit d'abord régler complètement la question de ses crimes passés, s'il souhaite véritablement obtenir la confiance de la communauté internationale. Le manque de sincérité du Japon a atteint un tel degré extrême que même ses alliés ont adopté des résolutions l'exhortant à faire le plus rapidement possible amende honorable pour ses crimes passés. Le Japon serait bien avisé d'y réfléchir et de suivre l'exemple d'autres pays qui ont, en toute honnêteté, réglé les problèmes du passé au lieu de tenter de fuir leur responsabilité.

En ce qui concerne la remarque profondément irresponsable que vient de faire la délégation japonaise, non, l'îlot de Tok fait pleinement partie du territoire souverain de la Corée. Il n'y a aucune place pour de nouvelles consultations ou de nouveaux pourparlers ou quelque autre forme de dialogue. Je le répète une fois encore, l'îlot de Tok est un territoire coréen.

Voilà pourquoi nous affirmons que le Japon sème l'instabilité dans la région de l'Asie du Nord-Est. Nous pouvons clairement le voir avec ce genre de déclarations irresponsables de la délégation japonaise. Plus le Japon tente de se soustraire à ses

responsabilités, plus il perd la confiance de la communauté internationale.

M. Shin Boonam (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon deuxième droit de réponse concernant la question territoriale soulevée par le représentant japonais. Je voudrais réitérer la position ferme du Gouvernement coréen que l'îlot de Tok n'est l'objet ni de négociations diplomatiques ni d'un différend territorial entre nos deux pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 9 et 111 de son ordre du jour.

Point 105 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/528)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M^{me} Aïcha Afifi (Maroc), M^{me} Renata Archini (Italie), M. Vladimir Alekseevitch Iosifov (Fédération de Russie), M. Alejandro Torres Lépori (Argentine), M^{me} Susan McLurg (États-Unis d'Amérique).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009?

Il en est ainsi décidé.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/259)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de

nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M. Vyacheslav Anatolievich Logutov (Fédération de Russie), M. Richard Moon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Hae-yun Park (République de Corée), M. Thomas Thomma (Allemagne), M. Courtney Williams (Jamaïque), M. Wu Gang (Chine).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009?

Il en est ainsi décidé.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission
(A/63/530)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement du mandat par le Secrétaire général de M. Masakazu Arikawa (Japon), M. Madhav Dhar (Inde) et de M. Nemir A. Kirdar (Iraq) comme membres du Comité des placements pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2009 et la nomination de M^{me} Linah Mohohlo (Botswana) pour remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2009, M. Khaya Ngqula (Afrique du Sud) jusqu'à l'expiration de son mandat le 31 décembre 2009.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer le renouvellement du mandat par le Secrétaire général de M. Masakazu Arikawa (Japon), M. Madhav Dhar (Inde) et de M. Nemir A. Kirdar (Iraq) comme membres du Comité des placements pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2009 et la nomination de M^{me} Linah Mohohlo (Botswana) pour remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2009, M. Khaya Ngqula (Afrique du Sud) jusqu'à l'expiration de son mandat le 31 décembre 2009?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de reconduire dans ses fonctions de membre ad hoc M. Ivan Pictet (Suisse) pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et M. Simon Jiang (Chine) dans ses fonctions de membre ad hoc pour

remplacer M^{me} Afsaneh Beschloss (République islamique d'Iran) à compter du 1^{er} janvier 2009.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reconduire dans ses fonctions de membre ad hoc M. Ivan Pictet (Suisse) pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et M. Simon Jiang (Chine) dans ses fonctions de membre ad hoc pour remplacer M^{me} Afsaneh Beschloss (République islamique d'Iran) à compter du 1^{er} janvier 2009?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission
(A/63/531)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M. Fatih Bouayad-Agha (Algérie), M. Shamsheer Chowdhury (Bangladesh), M. Vladimir Morozov (Fédération de Russie), M. Wang Xiaochu (Chine), M. El Hassane Zahid (Maroc).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009?

Il en est ainsi décidé.

f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission
(A/63/532)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M. Gerhard Küntzle (Allemagne), M. Andrei Vitalievitch Kovalenko (Fédération de Russie), M. Lovemore Mazemo (Zimbabwe), M. Muhammad

Muhith (Bangladesh), M. Philip Richard Okanda Owade (Kenya), M^{me} Valeria Maria González Posse (Argentine), M. Thomas Repasch (États-Unis d'Amérique), M. Jun Yamada (Japon).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 105 a) à d) et des points 105 e) à f) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 154 de l'ordre du jour (*suite*)

Juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/63/548)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 23^e session séance le 9 octobre 2008.

Dans sa lettre, le Secrétaire général mentionne le paragraphe 2 de l'article 13 *bis* du Statut du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, qui est ainsi libellé :

« Si le siège de l'un des juges permanents élus ou nommés conformément au présent article devient vacant à l'une des Chambres, le Secrétaire général, après avoir consulté les Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, nomme une personne réunissant les conditions indiquées à l'article 13 du Statut pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur ».

À cet égard, le Secrétaire général informe l'Assemblée que, le 30 juin 2008, le juge Wolfgang Schomburg a avisé le Secrétariat que sa démission des

fonctions qu'il occupait au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie prendrait effet le 18 novembre 2008. Après avoir consulté le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a nommé le juge Christoph Flügge en remplacement du Juge Schomburg.

En l'absence d'un point de l'ordre du jour pertinent à sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale n'a pas été en mesure de se prononcer sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de la nomination du juge Christoph Flügge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour le reste du mandat du juge Schomburg?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 154 de l'ordre du jour.

Le Président assume la présidence.

Point 110 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : J'attends avec impatience l'occasion qui s'offre actuellement à moi d'examiner la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous allons maintenant examiner des propositions concrètes qui nous permettront de réaffirmer dans les mois à venir les responsabilités de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Comme le savent les Membres, la démocratisation de l'ONU est la toute première priorité de ma présidence. Je pense que nous puissions adopter des mesures radicales pour rétablir l'autorité de l'Assemblée générale afin qu'elle puisse s'acquitter des devoirs qui lui incombent en sa qualité d'organe le plus démocratique de l'ONU.

Nous sommes certainement l'organe le plus représentatif du système international, mais je ne pense pas que nous pouvons dire que nous sommes le plus démocratique. Chaque Membre a en effet une voix à l'Assemblée, et c'est ce qui fait le caractère unique de cet organe au sein de la communauté internationale. Toutefois, tant que l'Assemblée n'aura pas recouvré l'autorité qui lui a été conférée par la Charte, notre démocratie ne pourra pas exercer la direction effective

dont le monde a besoin en cette phase critique de son histoire. Il est impératif de rétablir l'équilibre entre les principaux organes de notre Organisation et de veiller à ce que les pouvoirs conférés à chacun en vertu de la Charte soient pleinement respectés. C'est ce que je considère comme l'objectif ultime de ce processus de revitalisation.

Mon prédécesseur a judicieusement créé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour identifier, entre autres, les moyens permettant de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. Pour la première fois, le rapport dont nous sommes saisis (A/62/952) nous donne un aperçu des recommandations et des changements qui ont été faits ces 16 dernières années au cours desquelles des efforts de réforme ont été déployés.

Nous remercions le Groupe de travail de nous avoir présenté un examen approfondi et nous devons maintenant mettre en œuvre les recommandations qui amélioreront nos méthodes de travail et notre efficacité. Le rapport recense les changements qui contribuent déjà à rétablir la crédibilité de l'Assemblée en sa qualité de principal organe délibérant et directeur, et nous devons nous prononcer sur les résolutions qui n'ont pas encore été mises en œuvre qui permettront de rationaliser davantage nos travaux.

Avant d'examiner le rapport préparé par le Groupe de travail spécial, je voudrais faire quelques brèves observations qui nous aideront à avancer dans la mise en œuvre des changements spécifiques, que nous devrions et pourrions, selon moi, instituer durant cette soixante-troisième session. Je pense qu'il y a de bonnes perspectives d'amélioration des échanges entre l'Assemblée générale, les autres organes de l'ONU et les institutions spécialisées de l'ONU, au sens large, qui composent le système des Nations Unies.

Il a été recommandé que le Président de l'Assemblée rencontre tous les mois le Président du Conseil de sécurité pour examiner son programme de travail et procéder à des consultations sur des questions d'intérêt particulier. Je propose que ces réunions incluent l'Assemblée entière pour permettre des échanges plus directs et plus dynamiques entre les deux organes. On pourrait faire de même périodiquement avec le Président du Conseil économique et social, ce qui permettrait de créer une plus grande synergie entre l'Assemblée et ce Conseil.

J'ai eu l'impression, lors de mes échanges avec des collègues affectés dans d'autres lieux, que les institutions spécialisées, les fonds et programmes du système des Nations Unies se sentaient isolés. Ils rencontrent le Secrétaire général une fois par an, mais nous tirerions tous parti des exposés qu'ils présenteraient à l'Assemblée et pourrions sans doute contribuer à leur important travail. Trouvons des occasions d'accueillir ces échanges afin de les rendre à la fois informels et francs et de leur permettre d'apporter une valeur ajoutée à nos activités.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les procédures de choix du Secrétaire général devraient être clairement définies. Le Secrétariat est un organe extrêmement important de l'Organisation des Nations Unies, et le Secrétaire général devrait être choisi à travers un processus transparent et inclusif. Engageons-nous à établir des procédures permettant l'examen en temps utile des candidats, bien avant la prochaine élection. Il y a de nombreuses résolutions citées dans le rapport qui nous aideront à établir des procédures et à définir les paramètres importants pour ce poste, notamment la durée du mandat et les possibilités de réélection.

Je suis également encouragé par la réaction enthousiaste à propos des échanges entre l'Assemblée générale et le Groupe d'experts que nous avons organisés il y a quelques semaines. Ces consultations sur la crise financière internationale nous ont amenés à examiner ensemble, de concert, à la fois l'urgence et l'ampleur du problème, ainsi que les mesures pratiques visant à y faire face, ce qui a donné lieu à la mise en place d'une commission de haut niveau qui continuera de nous fournir des conseils et des idées novatrices quant à la manière dont l'Assemblée peut contribuer à la nouvelle architecture financière internationale qui est nécessaire, comme nous le reconnaissons tous.

L'Assemblée a fait preuve d'une flexibilité nouvelle pour aborder les questions urgentes dont nous sommes saisis, en s'appuyant sur les énormes réserves de compétences qui existent au sein du système des Nations Unies, ainsi que sur les experts en la matière. Aucun pays ne peut à lui seul réunir aussi rapidement un tel groupe d'experts venus du monde entier. Nous devons continuer de saisir ces occasions et d'organiser des réponses utiles et orientées vers l'action.

C'est la raison pour laquelle nous devons continuer à apporter des réponses pratiques à ce rapport utile et identifier les possibilités d'actions

immédiates. C'est ainsi que nous pourrions véritablement mesurer notre vitalité et notre détermination à exercer une direction dynamique que l'on attend de notre part.

M. Delacroix (France) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion consacrée à la revitalisation de l'Assemblée générale. L'Union européenne voudrait également exprimer sa gratitude à l'ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Srgjan Kerim, pour les efforts qu'il a déployés durant la soixante-deuxième session dans le but de revitaliser l'Assemblée générale, et particulièrement en convoquant des débats thématiques sur des questions pertinentes pour les États Membres. L'Union européenne est confiante que vous poursuivrez, Monsieur le Président, ce processus.

L'Union européenne souhaite également exprimer sa reconnaissance aux deux Coprésidents, l'Ambassadeur Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay, et l'Ambassadeur Andrzej Towpik, Représentant permanent de la Pologne, pour le travail accompli au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Union européenne a bien entendu l'appel lancé par le Président de l'Assemblée générale en faveur d'une démocratisation des Nations Unies et la place que l'Assemblée générale doit y prendre. Comme les membres le savent, l'Union européenne est fermement attachée à un multilatéralisme efficace, un rôle central étant attribué aux Nations Unies dans ce cadre. Notre objectif est d'œuvrer à la mise en place d'un système multilatéral efficace reposant sur le droit international ainsi que sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le renforcement des Nations Unies est une priorité pour l'Europe. C'est pourquoi l'Union européenne demeure convaincue qu'il est essentiel, à ce stade, de faire avancer rapidement les réformes du système des Nations Unies décidées lors du Sommet mondial de 2005. Elle demeure résolue à participer activement à un véritable dialogue constructif avec

l'ensemble des États Membres de l'ONU, afin de faire progresser les travaux.

Le processus de réforme des activités opérationnelles des Nations Unies demeure une priorité pour l'Union européenne. Il convient de poursuivre les efforts déployés en vue de renforcer la capacité des organismes des Nations Unies à unir leur action dans le domaine du développement. Il convient également de tenir compte des questions horizontales que sont l'égalité des sexes, le développement durable et les droits de l'homme. L'Union européenne soutient l'approche pragmatique et ascendante proposée, et elle est convaincue que les enseignements tirés dans les pays pilotes devraient jouer un rôle important dans les efforts globaux de réforme entrepris au niveau central.

L'Union européenne est consciente de la nécessité de poursuivre la réforme des organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, en vue d'améliorer la représentativité, la transparence et l'efficacité du système.

L'autorité de l'Assemblée générale et son fonctionnement doivent être conformes aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes sur ce sujet. L'Union européenne souligne l'importance qui s'attache à mettre en œuvre intégralement les résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous avons pris note à cet égard, avec satisfaction, du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 62/276.

Nous comptons sur le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, pour examiner les moyens de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en se fondant sur ses résolutions pertinentes. De manière plus spécifique, l'Union européenne souhaiterait souligner les points suivants.

Premièrement, pour l'Union européenne, le meilleur moyen de revitaliser efficacement l'Assemblée générale est de veiller à appliquer les résolutions déjà adoptées sur la question. À cet égard, il est nécessaire de disposer d'un outil nous permettant d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ces résolutions.

Deuxièmement, dans le même esprit, le Secrétaire général pourrait présenter dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation des informations précises concernant les mandats adoptés par l'Assemblée générale au cours de l'année, y compris l'état de leur mise en œuvre.

Troisièmement, s'agissant du fonctionnement des travaux quotidiens de l'Assemblée, nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'examiner davantage le potentiel offert par les technologies modernes. Le système de vote pourrait être dûment amélioré dans le contexte des dispositions, y compris financières, du plan-cadre d'équipement.

Quatrièmement, dans le même esprit, l'Union européenne déplore la publication tardive de nombreux rapports, ce qui nuit au fonctionnement des organes intergouvernementaux. À ce titre, l'Union européenne rappelle la nécessité d'une diffusion à temps et dans toutes les langues officielles de l'ONU de la documentation nécessaire. Il faut enrayer une fois pour toutes la tendance enregistrée récemment. La qualité et la diligence de nos délibérations en dépendent. Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, avec l'aide du Secrétariat, pour assurer un strict respect des résolutions et règlements qui organisent le régime linguistique des différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, de l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et des dispositions de la résolution 61/266 sur le multilinguisme.

Cinquièmement, par ailleurs tout en reconnaissant que davantage de progrès sont nécessaires, l'Union européenne se félicite des améliorations qualitatives qui ont été apportées dans le rapport annuel du Conseil de sécurité.

Sixièmement, et enfin, sur un autre point qui fait l'objet de discussions, l'Union européenne rappelle l'importance qui s'attache à l'application de l'Article pertinent de la Charte et des résolutions sur ce sujet de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général.

L'Union européenne s'engagera pleinement dans les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de cette soixante-troisième session. L'Union européenne continuera à contribuer d'une façon constructive et pragmatique aux efforts déployés afin de parvenir à une amélioration des travaux de l'Assemblée générale.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude du Mouvement des pays non alignés à S. E. l'Ambassadeur Eladio Loizaga, du Paraguay, et à S. E. l'Ambassadeur Andrzej Towpik, de la Pologne, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la soixante-deuxième session.

En adoptant la résolution 62/276, l'Assemblée générale a décidé de continuer d'examiner, au cours de la présente session, la mesure dans laquelle toutes ses résolutions et décisions antérieures relatives à la revitalisation du travail de l'Assemblée générale avaient été mises en œuvre. Au début de ce débat, le Mouvement des pays non alignés souhaite rappeler la validité et la pertinence de ses positions de principes relatives à cette question.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui doit être guidé par les principes de démocratie, de transparence et de responsabilité, et qui doit être accompli par voie de consultations, est un élément crucial de la réforme complète de l'Organisation des Nations Unies et que ses objectifs doivent continuer de renforcer le rôle et la position de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également que l'amélioration des méthodes procédurales et de travail de l'Assemblée générale n'est qu'une première étape vers des améliorations substantielles visant à restaurer et à élargir le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, y compris dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales tel que prévu aux Articles 10, 11, 12, 13, 14 et 35 de la Charte. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de la décision prise par le Président de l'Assemblée générale à la soixante-troisième session, S. E. le Père Miguel d'Escoto Brockmann, de ranger la présente séance sous le thème de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, qui demeure intimement lié à la revitalisation de l'Assemblée. Le Mouvement des pays non alignés se félicite également de la proposition du Président de tenir un dialogue de haut niveau sur la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, et notamment une

séance qui serait centrée sur la revitalisation et l'autonomisation de l'Assemblée.

Bien que se déclarant prêt à continuer de soutenir les efforts en cours afin de renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés souhaite déclarer qu'il s'opposera à toute approche qui viserait à ébranler ou réduire au minimum les réalisations de l'Assemblée générale, diminuer son rôle ou son fonctionnement actuel ou soulèverait des questions sur sa pertinence ou crédibilité, ou pourrait aboutir à de tels résultats. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés note avec une inquiétude croissante les tentatives répétées du Conseil de sécurité d'empiéter sur les questions qui rentrent clairement dans les fonctions et pouvoirs d'autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et leurs organes subsidiaires. Le Mouvement des pays non alignés souligne, une fois encore, la nécessité de respecter pleinement les fonctions et pouvoirs des organes principaux, en particulier de l'Assemblée générale, et de maintenir l'équilibre entre ces organes conformément à la Charte.

Le Mouvement des pays non alignés a précédemment exprimé sa satisfaction concernant le rôle central joué par l'Assemblée générale, tant pendant le processus préparatoire du Sommet mondial de 2005 que pendant la phase de suivi, ce qui lui avait permis de réaffirmer nombre de ses prérogatives. Compte tenu de la gravité de l'actuelle crise financière et économique, le Mouvement des pays non alignés estime que l'Assemblée a un rôle aussi important à jouer pour rassembler l'ensemble des membres de la communauté internationale afin d'examiner cette question. Par ailleurs, les membres du Mouvement des pays non alignés demeurent convaincus qu'une véritable revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ne peut se permettre d'éviter d'aborder la question essentielle du manque de ressources adéquates à la disposition de l'Organisation dans son ensemble.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés se réjouit à la perspective de la création du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale demandé par la résolution 62/276 et se déclare prêt à participer, dans ce sens, à ses travaux afin d'aboutir à une appréciation détaillée et juste de l'état de mise en œuvre de toutes les décisions antérieures.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) :
Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-

moi, au nom de ma délégation, de vous saluer et de souligner la manière efficace avec laquelle vous conduisez nos travaux. Ma délégation s'associe à l'intervention de l'Ambassadeur d'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale est le seul organe universel de l'Organisation des Nations Unies et son principal organe délibérant, directeur et représentatif. Le mandat de l'Assemblée est vaste. Il comprend les aspects relatifs au désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que des aspects économiques, sociaux, politiques et de coopération. Dans ce contexte, ma délégation attache une grande importance au processus de revitalisation de l'Assemblée générale, qu'elle considère comme un élément essentiel de la réforme et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite remercier, au nom de mon pays, les Ambassadeurs du Paraguay et de la Pologne pour le travail réalisé en leur qualité de facilitateurs du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Grâce à leur approche pragmatique, nous disposons aujourd'hui d'un cadre qui reflète l'état de mise en œuvre du dispositif contenu dans les résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée, qui devrait servir de modèle à inclure dans les futurs rapports sur la question. De la même manière, ma délégation se réjouit de ce que le rapport du Groupe de travail (A/62/952) reflète la diversité des débats sur cette question pendant la précédente session. Ses contributions sont un point de départ important pour la poursuite de l'examen de cette question.

Nous considérons que, pour obtenir des résultats positifs et tangibles, nous devons maintenir la vision pragmatique et réaliste des facilitateurs, comme l'a indiqué le Président de l'Assemblée il y a quelques instants. Nos travaux doivent toujours avoir pour objectif le plein exercice de l'autorité de l'Assemblée, ainsi qu'une plus grande efficacité dans ses travaux.

Dans le même temps, ma délégation note avec regret qu'il n'existe pas une plus grande volonté des États Membres d'obtenir des résultats tangibles et substantiels dans le processus de revitalisation de l'Assemblée. Nous devons reconnaître que, malgré les progrès spécifiques réalisés au cours des dernières années, le bilan général sur la revitalisation demeure précaire. Nous notons avec préoccupation qu'année après année nous répétons les mêmes sujets dans nos déclarations sans qu'elles aboutissent à une réforme effective de l'Assemblée.

Pour traiter d'un sujet dont l'objectif principal est de renforcer l'organe principal de notre Organisation, nous souhaiterions voir une liste d'orateurs aussi longue pour ce sujet que celle du débat commun sur le rapport du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres. De la même manière, la présence aux séances du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale fait malheureusement pâle figure comparée à celle des séances du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Le déséquilibre dans la volonté et l'intérêt manifestés pour les deux processus parle de lui-même.

Au sujet des recommandations incluses dans le rapport du Groupe de travail, je me permets de me référer à deux sujets en particulier. Face à l'usage des nouvelles technologies dans le système de vote de l'Assemblée générale, ma délégation note avec intérêt les recommandations présentées dans le rapport et souhaite un examen plus approfondi de ce sujet afin d'obtenir des résultats tangibles. Nous jugeons important que l'Assemblée générale dispose des moyens nécessaires afin de procéder avec une plus grande efficacité au comptage des voix des élections tenues dans cet organe.

De même, nous sommes en faveur de l'élaboration d'un document de travail qui reprenne les dispositions relatives à la revitalisation qui sont pertinentes pour le travail quotidien de l'Organisation. Un tel document pourrait servir de ligne directrice pour nos travaux au sein de l'Assemblée générale, et de rappel de la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions adoptées.

M. Cubja (République de Moldova), Vice-président, assume la Présidence.

La Colombie demeure préoccupée par le déséquilibre qui existe au niveau des relations entre les principaux organes de l'Organisation et la manière dont le Conseil de sécurité s'approprie les thèmes qui relèvent de l'Assemblée. Selon la Charte des Nations Unies, l'Assemblée devrait jouer un rôle plus actif dans l'examen des questions liées à la paix et à la sécurité. De même, l'examen de thèmes comme les droits de l'homme et le droit humanitaire relève de la compétence unique et exclusive de l'Assemblée générale.

Les points de vue exprimés par les États Membres au cours du débat sur le rapport du Conseil de sécurité traduisent une certaine frustration au sujet

de la relation qui existe entre cet organe et l'Assemblée générale, ainsi que de la communication actuelle entre ces organes. Comme l'a exprimé ma délégation mardi dernier, nous saluons les efforts visant à améliorer la communication entre le Conseil et le reste des États Membres. Cependant, cette amélioration de la communication ne devrait pas dépendre de la bonne volonté de la délégation qui assume la présidence du Conseil, mais elle devrait être institutionnalisée en tant que méthode de travail du Conseil.

La Colombie se félicite de la prorogation du mandat du Groupe de travail spécial en vue de poursuivre l'examen de la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous avons fait beaucoup de progrès s'agissant d'identifier certains des domaines sur lesquels nous devons concentrer nos efforts. Il est très important que nous tirions profit des progrès accomplis, afin que durant cette session de l'Assemblée générale nous puissions obtenir des résultats concrets en ce qui concerne la revitalisation.

La Colombie croit fermement au rôle central de l'Assemblée générale en tant qu'organe principal de notre Organisation. Mon pays réaffirme sa détermination à contribuer à sa revitalisation et lance un appel à tous les États Membres afin qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire en vue d'atteindre notre objectif. Comme l'a indiqué le Président de l'Assemblée, la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions relatives à la revitalisation est une nécessité. Ma délégation continuera d'appuyer tous les efforts visant à revitaliser le rôle de l'Assemblée, compte tenu des défis importants auxquels est confrontée notre Organisation.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : M. le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation du Viet Nam, de vous remercier d'avoir convoqué cette séance en vue de débattre de l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je remercie également l'Ambassadeur Eladio Loizaga, du Paraguay, et l'Ambassadeur Andrzej Towpik, de la Pologne, pour la manière dont ils dirigés les travaux du Groupe de travail durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur Mourad Benmehidi, de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis 1991, lorsque le thème de la revitalisation de l'Assemblée générale a été reconnu officiellement

pour la première fois, et lorsqu'il fut par la suite inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée, des efforts incessants ont été faits et plusieurs mesures ont été adoptées par l'Assemblée générale en de nombreuses résolutions visant à renforcer son autorité et à lui permettre de jouer son rôle avec efficacité, en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. À cet égard, ma délégation se félicite du travail réalisé par le Groupe de travail au cours de l'année qui vient de s'écouler, comme on peut le voir dans son rapport publié sous la cote A/62/952, ainsi que dans les données factuelles sur l'application de toutes les résolutions pertinentes, documents qui ont été l'un et l'autre communiqués aux États Membres. Nous pensons que ces documents peuvent constituer des apports utiles pour nos débats à venir et une évaluation impartiale de l'état d'application de ces résolutions, ce qui est indispensable si nous voulons continuer à progresser sur le plan de la revitalisation. Nous réaffirmons l'engagement pris par le Viet Nam de coopérer étroitement avec les autres États Membres en vue de la pleine mise en œuvre de la résolution 62/276 portant sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, adoptée le 15 septembre 2008.

Compte tenu du caractère permanent de ce processus, nous insisterons sur les points suivants. Premièrement, en tant qu'élément essentiel de la réforme globale de l'ONU, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale devrait continuer de viser à renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée générale dans l'ensemble du système de l'ONU. Compte tenu des événements de plus en plus complexes que l'on peut observer aujourd'hui dans de nombreuses parties du monde, les séances extraordinaires tenues par l'Assemblée générale avec une participation de haut niveau – telles que celles tenues depuis l'ouverture de la soixante-troisième session sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les besoins de l'Afrique en matière de développement, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action d'Almaty, et, plus récemment, le dialogue sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix – méritent nos éloges et doivent continuer d'être promus. Si ces séances sont bien organisées et bien menées, elles permettront de procéder à une évaluation approfondie et à une analyse objective, de faire des recommandations visionnaires et de contribuer à rassembler les ressources si indispensables à leur mise en œuvre. De même, nous

sommes favorables à ce que l'Assemblée générale continue de débattre des problèmes mondiaux actuels en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement, les affaires humanitaires et les droits de l'homme et, surtout, les crises financière, alimentaire et énergétique, en tenant pleinement compte des intérêts et des préoccupations des États Membres, en particulier des pays en développement.

Deuxièmement, ma délégation partage l'opinion exprimée par de nombreux orateurs, à savoir que si l'on veut parvenir à des résultats tangibles, il est indispensable d'appliquer les résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale déjà été adoptées jusqu'à ce jour. À cet effet, nous estimons qu'il faudrait évaluer l'état d'application, en analyser les raisons, du point de vue tant quantitatif que qualitatif, et en tirer les leçons, afin de veiller à ce que les recommandations formulées soient applicables dans la pratique et utiles.

Troisièmement, l'amélioration de la coopération et de la coordination entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes de l'ONU, les autres institutions internationales et la société civile, ainsi qu'entre les grandes commissions et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, continue de revêtir un caractère urgent si l'on veut garantir le succès de la réforme de l'ONU en général et de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en particulier. Ayant tout cela à l'esprit, tout en saluant les réunions d'informations régulières du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale et les rencontres organisées périodiquement entre le Président de l'Assemblée générale et les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ma délégation souhaite que ces réunions gagnent en qualité et deviennent plus interactives, du point de vue tant de leur contenu que de leur efficacité, ce qui permettrait ainsi à l'Organisation de mieux accomplir sa mission.

Nous partageons l'avis du Président de l'Assemblée générale quant à l'interdépendance des défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui et aux occasions qu'il convient de saisir. Dans ce contexte, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est plus importante et indispensable que jamais, dans la mesure où ce processus, à son tour, contribuera à renforcer la réforme de l'ONU, afin que l'Organisation puisse s'acquitter de ses fonctions et permette à la communauté internationale de surmonter avec succès les défis auxquelles elle doit faire face et

de saisir pleinement les occasions qui lui sont offertes. À cet effet, ma délégation assure l'Assemblée et le Groupe de travail spécial qui, nous l'espérons, devrait être mis en place en temps utile, ainsi que ses Présidents, de notre plein appui et de notre entière collaboration.

M^{me} Vargas Walter (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à l'intervention de l'Algérie.

M^{me} Vargas Walter (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et, à cet égard, je voudrais ajouter quelques observations sur cette importante question. En premier lieu, ma délégation tient à remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la présentation du rapport, ainsi que pour les efforts déployés en vue de l'élaboration du tableau synoptique de toutes les résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous considérons que ce tableau est un instrument utile pour évaluer le niveau d'application des dites résolutions.

La revitalisation de l'Assemblée générale constitue un élément déterminant d'une véritable réforme de l'ONU. Nous ne pourrions pas affirmer que l'Organisation est plus démocratique et plus efficace tant que l'Assemblée générale n'exercera pas pleinement les pouvoirs que lui confère la Charte. Ce processus doit réaffirmer le rôle central qui revient à l'Assemblée générale en sa qualité de principal organe de délibération, d'adoption des politiques et de représentation des Nations Unies, comme l'indiquent la Charte et la Déclaration du Millénaire.

Il importe que ce processus aboutisse au renforcement de l'indépendance de l'Assemblée en tant qu'organe délibérant où la liberté des États Membres de soulever les questions qui les intéressent ne soit ni restreinte, ni limitée.

Nous insistons sur la nécessité d'établir un équilibre adéquat entre les principaux organes de l'ONU, conformément à la Charte, et pour les États Membres de l'Organisation de faire cesser toute tentative de transférer des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale au Conseil de sécurité. Ce dernier doit respecter rigoureusement les dispositions de la Charte des Nations Unies, ainsi que l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale, organe principal de l'Organisation, et il doit cesser d'empiéter sur les questions qui relèvent clairement des

fonctions et des pouvoirs d'autres organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires.

Ma délégation tient à exprimer sa préoccupation, le Conseil de sécurité ayant arrêté des règles et des définitions qui dépassent ses domaines de compétence sans tenir compte du fait que, conformément à l'Article 13 de la Charte, l'Assemblée a la responsabilité principale du développement progressif du droit international et de sa codification.

Ma délégation considère que, pour éviter ces irrégularités, les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil de sécurité doivent tenir des débats à intervalles réguliers et coordonner le programme et le plan de travail des organes principaux respectifs qu'ils représentent afin d'établir une cohérence et une complémentarité de plus en plus grandes entre ces organes, de façon qu'ils se renforcent mutuellement dans le respect de leurs mandats respectifs, évitant ainsi les doubles emplois et l'ingérence dans les fonctions assignées à chacun d'entre eux.

Cuba réaffirme que la revitalisation de l'Assemblée générale ne peut être un simple processus bureaucratique. Tous les États doivent appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et il faut éviter de recourir au multilatéralisme dans le seul intérêt de quelques pays puissants. En même temps, nous espérons que le processus de revitalisation renforcera l'interaction entre le Secrétariat et l'Assemblée générale afin que le Secrétariat puisse répondre de manière plus efficace aux mandats déterminés par les États Membres.

Ma délégation voudrait conclure sa déclaration en réaffirmant qu'elle est disposée à continuer à collaborer aux travaux de revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Mansour (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale pour la manière avec laquelle il mène ce débat qui revêt une importance fort particulière pour les États Membres. Je tiens également à féliciter les Ambassadeurs de la Pologne et du Paraguay pour les efforts considérables qu'ils ont déployés au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée en tant que facilitateurs sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Encore une fois, cette année, nous continuons de débattre de la question de la revitalisation des travaux

de l'Assemblée générale. Il s'agit, faut-il le souligner davantage, d'un processus qui requiert l'engagement de tous les États Membres, toutes tendances confondues. C'est dans ce sens que les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé, lors du Sommet mondial de septembre 2005, la place centrale qu'occupe l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies chargé de fixer les orientations de l'Organisation. Tout en m'associant à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés au sujet de la question inscrite à l'ordre du jour de notre Assemblée pour ce jour, je souhaiterais faire à cet endroit les observations suivantes.

Ma délégation est d'avis que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale nécessite, entre autres, l'inscription à son ordre du jour d'évidentes questions d'actualité revêtant un intérêt fondamental tant pour l'Organisation que pour la communauté internationale. Elle nécessite également l'organisation de grands débats thématiques afin que les États Membres s'accordent sur les principales questions de fond et d'actualité.

Dans ce cadre, nous saluons la qualité des débats thématiques organisés lors des précédentes sessions, une pratique qui se poursuivra, nous en sommes convaincus, sous la présidence actuelle. En même temps, nous sommes d'avis que la structure de ces débats gagnerait à être modifiée de façon à instaurer un dialogue interactif entre les États Membres. Les résultats de ces débats doivent être pris en compte dans l'élaboration des actions communes au niveau des Nations Unies.

De même, nous pensons que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale exige également la reconnaissance de son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, s'il est communément admis que l'Article 24 de la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale dans ce domaine, cette responsabilité n'est pas exclusive. L'Assemblée générale devrait donc se pencher davantage sur les questions de paix et de sécurité internationales, conformément aux Articles pertinents de la Charte.

La question des rapports que le Conseil de sécurité est tenu de présenter à la plénière, conformément aux Articles pertinents de la Charte, doit aussi continuer à retenir notre attention. En effet, et malgré les appels répétés lancés par les États Membres,

le Conseil de sécurité continue de présenter des rapports annuels à caractère factuel. Le Conseil doit également pouvoir présenter à l'Assemblée générale des rapports analytiques, y compris sur des sujets spécifiques.

Sur un autre plan, la question des relations entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes de l'ONU devrait faire l'objet d'un examen approfondi. Cet examen devrait être poursuivi ici même au sein de la plénière et dans le cadre d'une démarche fondée sur la coopération et le maintien de l'équilibre, ainsi que sur le respect des rôles que la Charte confère à chacun de ces organes.

Je voudrais à présent faire les remarques suivantes au sujet des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Nous constatons avec satisfaction que plusieurs mesures relatives à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale ont été mises en œuvre et notamment le recours, ces dernières années, au sein des grandes commissions, à des débats interactifs, à des tables rondes et à des séances de questions. Ces pratiques ont permis d'enrichir les délibérations et le processus de décision des grandes commissions. Toutefois, ces efforts restent en deçà des attentes des États Membres en la matière.

Sur un autre plan, nous pensons que plusieurs des mesures proposées dans le cadre des débats sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée et qui n'ont pas encore fait l'objet de décisions, doivent être réexaminées. C'est le cas, entre autres, de la proposition visant l'organisation des travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale en deux périodes de fond par session et de l'harmonisation des meilleures pratiques de travail des grandes commissions qui sont, faut-il le rappeler, différentes les unes des autres.

Je tiens enfin à apporter l'appui de ma délégation au mandat arrêté par notre Assemblée en septembre dernier qui, par sa résolution 62/276, a décidé de créer, à sa soixante-troisième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale chargé d'étudier les moyens de renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale, notamment en se basant sur ses résolutions pertinentes, et de présenter un rapport à ce sujet.

Nous pensons, dans ce cadre, que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un processus

qui s'étale dans le temps et qu'il faut poursuivre avec détermination.

M^{me} Alzhanova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Lors du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont réaffirmé leur volonté de renforcer l'Organisation des Nations Unies afin d'accroître son autorité et son efficacité, ainsi que ses capacités de faire face efficacement à tout l'éventail de défis mondiaux auxquels la communauté internationale est confrontée.

L'Assemblée générale, dont tous les États sont membres, est un organe intergouvernemental sans équivalent qui traite de toutes les questions fondamentales dans le monde. Pour renforcer cet organe principal, il faut que les États Membres fassent preuve de volonté politique et d'engagement. Depuis près de 20 ans, les résolutions adoptées chaque année concernant l'Assemblée se sont axées sur la nécessité de renforcer davantage les efforts en vue de revitaliser le rôle et l'autorité de l'Assemblée et d'améliorer ses résultats, afin qu'elle puisse pleinement exercer les pouvoirs que la Charte des Nations Unies lui confère. L'objectif ultime de ce processus est que l'Assemblée générale soit le principal organe délibérant et d'élaboration des politiques et l'instance représentative de l'Organisation des Nations Unies.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément central de l'ensemble du processus de réforme de l'ONU et elle est étroitement liée à la réforme des autres organes principaux de l'ONU et de leurs méthodes de travail. Pourtant, bien que la division des tâches entre les trois organes principaux de l'Organisation soit énoncée dans la Charte, le débat se poursuit sur la question de la disparité de leurs pouvoirs, du fait principalement des différentes interprétations données des dispositions de la Charte les concernant respectivement. Ce long processus de discussion à l'Assemblée a un coût très élevé. Mais le coût ne peut être trop élevé s'il s'agit de surmonter le fossé résultant de cette interprétation erronée. Pour cela, il faut que les États Membres fassent preuve d'une ferme volonté politique.

Le Kazakhstan constate certains progrès dans les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et de ses méthodes de travail. À cet égard, ma délégation voudrait féliciter les Coprésidents, les Représentants permanents du Paraguay et de la Pologne, de l'approche concrète qu'ils ont adoptée, nous présentant sous forme d'un tableau récapitulatif une analyse détaillée de l'état d'application des

résolutions et des décisions sur la revitalisation. Ce tableau est un instrument d'évaluation très précieux qui réunit les principales dispositions pertinentes des résolutions, articulées autour de trois grands thèmes. Nous nous félicitons de la recommandation tendant à ce que le prochain rapport du Secrétaire général sur la revitalisation de l'Assemblée générale prenne comme modèle le tableau établi par les Coprésidents.

En parcourant le tableau, on constate que la plupart des résolutions sont soit déjà mises en œuvre, soit en train de l'être. Pour certaines d'entre elles, les États Membres sont l'entité chargée de la mise en œuvre. Nous devons donc ensemble examiner les causes profondes de nos maigres résultats et trouver une stratégie constructive pour les améliorer.

Il sera impossible d'appliquer toutes les recommandations sur la revitalisation de l'Assemblée générale sans un Secrétariat de l'Organisation compétent et professionnel. Le Secrétariat doit être doté du personnel le mieux à même de s'acquitter des tâches à accomplir. À cet égard, il est très important de veiller à ce que les mesures prises pour renforcer le Secrétariat remplissent leur principal objectif, à savoir améliorer l'efficacité.

À titre d'évolution positive, nous voudrions faire observer que le Président de l'Assemblée générale rencontre désormais régulièrement les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, afin d'assurer une coopération, une coordination et une complémentarité accrues des programmes de travail de ces trois organes principaux.

En outre, ces dernières années, les différents Présidents de l'Assemblée générale ont fait preuve de beaucoup d'initiative pour traiter des questions mondiales les plus pressantes en organisant des débats thématiques ainsi que des séances plénières officieuses. Nous espérons qu'au cours de la présente session, le Président incitera les États Membres à entamer des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, qui est l'une des questions les plus difficiles de tout le processus de réforme de l'Organisation.

Parmi les autres mesures mises en œuvre, les grandes commissions ont recouru à la tenue de débats interactifs, de tables rondes et de séances de questions/réponses de façon à développer des discussions approfondies informelles et à réunir des spécialistes de différents domaines. Ces pratiques ont permis, entre autres, des échanges de vues dynamiques

et francs avec les chefs de département ou de bureau, les représentants du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux, ce qui a enrichi les délibérations et le processus de décision des grandes commissions. Toutefois, nous pensons que ce processus ne devrait pas se substituer aux réformes qui visent, avant tout, à renforcer l'autorité de l'Assemblée générale.

Pour terminer, ma délégation tient à dire qu'elle espère que le processus de revitalisation de l'organe principal de l'ONU enregistrera des progrès au cours de cette soixante-troisième session.

M. Afifi (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale débat aujourd'hui de l'un des points les plus importants de son ordre du jour. Cette question tire son importance de la nature du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale de l'ONU en tant que principal organe de délibération et d'élaboration des politiques et qu'instance la plus démocratique de l'Organisation. Ces caractéristiques tiennent non seulement au fait qu'elle est composée de tous les États Membres, mais aussi au fait qu'elle a pour mandat de superviser l'équilibre des compétences et des responsabilités des organes principaux et subsidiaires, de surveiller la mise en œuvre de leurs mandats et de prendre, si nécessaire, les mesures qui s'imposent pour que ces derniers soient remplis, ce qu'elle serait notamment amenée à faire si l'un des organes venait à outrepasser son mandat, à empiéter sur les responsabilités d'un autre ou à ne pas respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions exprimer nos sincères remerciements aux Représentants permanents du Paraguay et de la Pologne pour le rôle qu'ils ont joué et les efforts qu'ils ont déployés, au cours de la session précédente, pour coordonner nos délibérations sur cette importante question. Leur travail a été couronné par un rapport (A/62/952) placé sous le signe de la qualité et de l'efficacité, ainsi que tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné. Nous réaffirmons que nous sommes déterminés à progresser sur la voie de la mise en œuvre des recommandations qu'il contient.

L'Égypte s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le Représentant permanent de l'Algérie. Mais je voudrais souligner un certain nombre de points supplémentaires importants.

Premièrement, la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale est un processus permanent qui se fonde sur la mise en œuvre effective des résolutions

de l'Assemblée sur cette question et sur les négociations concernant les nouvelles mesures à prendre pour, d'une part, consolider les résultats obtenus, et de l'autre, continuer de revitaliser l'Assemblée, et ce conformément aux accords intervenus durant la soixante-deuxième session. Cependant, ces efforts resteront infructueux si nous nous limitons simplement à discuter des moyens de rationaliser le programme de travail de l'Assemblée et les mandats de ses grandes commissions, ou si notre seul objectif est de réduire le nombre de séances tenues et de rapports dont nous sommes saisis. Il nous faut un plan clair et objectif, qui s'appuie sur une stratégie intégrée pour que l'Assemblée soit mieux à même de s'acquitter de ses responsabilités, de réagir aux événements internationaux et de répondre aux besoins des peuples du monde.

Deuxièmement, nous avons élu le huitième Secrétaire général de l'Organisation, nommé par consensus par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

Les débats qui ont accompagné ce processus ont mis en relief la nécessité de continuer de rechercher le moyen de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général, conformément aux dispositions de la Charte et en vertu des résolutions 51/241 et 60/286 de l'Assemblée générale. Ceci doit être fait en établissant un mécanisme clair qui permettrait à l'Assemblée générale d'évaluer les candidats ainsi que de présenter leurs noms au Conseil de sécurité pour examen.

Par ailleurs, il devrait y avoir un contrôle plus strict sur les critères utilisés par le Conseil de sécurité lorsqu'il fait des recommandations à l'Assemblée générale. Il faut interdire en particulier l'utilisation du droit de veto pour la sélection du Secrétaire général afin d'assurer l'équité et l'égalité entre les membres du Conseil, d'une part, et afin de garantir un équilibre entre les pouvoirs du Conseil de sécurité lorsqu'il fait de telles recommandations et les pouvoirs de l'Assemblée générale lorsque le candidat recommandé est sélectionné, d'autre part.

Il nous faut mettre un terme aux tentatives du Conseil de sécurité, qui ne cessent d'augmenter de jour en jour, d'empiéter sur les pouvoirs de l'Assemblée générale. Nous devons réaffirmer la nécessité de respecter la séparation des pouvoirs et des fonctions entre les principaux organes, comme le stipule la Charte. Il faut considérer ce point en nous référant au

pouvoir et à l'autorité spéciale de l'Assemblée générale s'agissant de contrôler la façon dont le Conseil de sécurité assume ses principales responsabilités. Cela appelle la rectification du déséquilibre institutionnel entre les deux organes. Nous ne devons pas considérer cette question comme une tentative de miner la compétence du Conseil de sécurité en faveur de l'Assemblée générale, car chacun de ces deux organes a ses propres responsabilités qui déterminent sa raison d'être. En outre, les membres du Conseil de sécurité sont également membres de l'Assemblée générale, ce qui veut dire que dynamiser le rôle de chacun des deux organes principaux et maintenir un équilibre entre eux, c'est œuvrer dans le même sens et dans l'intérêt de tous les Membres de l'Organisation.

La nécessité de revitaliser l'Assemblée générale passe également par la revitalisation de son rôle principal dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux Articles 10, 11, 12, 14 et 35 de la Charte. Ce rôle ne devrait pas être simplement limité à financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des zones de guerre et de conflit, mais devrait également s'incarner dans un rôle réel et concret de l'Assemblée générale en matière de prévention des conflits et de règlement des différends.

Cette question se rattache également à la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans les cas où le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'assumer les responsabilités que lui ont confiées par les États Membres de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, suite à l'utilisation, l'abus ou à la menace du droit de veto d'une manière qui traduirait l'incapacité du Conseil de sécurité de saisir la nature et les différentes dimensions de nombre de questions importantes qui menacent la stabilité internationale. Cela pourrait avoir un impact négatif sur les possibilités de règlement de ces différends, aboutir à la prolongation des conflits et à davantage de souffrances humaines.

Dans ce même contexte, il importe, tout en mettant en œuvre le plan de réforme, de dynamiser le rôle de l'Assemblée générale et de ses commissions pertinentes afin d'appliquer le concept « un pays, une voix » et d'éviter d'opposer des obstacles à la mise en œuvre des questions dont l'Assemblée générale est chargée. Nous devons également éviter de ne pas prendre au sérieux le rôle de supervision de l'Assemblée générale – en utilisant les contributions

financières, qui sont chiffrées sur la base du principe de la capacité de paiement – comme moyen de pression sur le Secrétariat et l'Organisation pour en compromettre la neutralité. Il faut ici retrouver un équilibre et rétablir la confiance entre pays en développement, pays développés et le Secrétariat sur une base plus équitable, de façon que l'Assemblée générale puisse assumer ses responsabilités, libre de toute influence extérieure et de toute pression.

Dans son allocution à l'occasion de l'ouverture de la soixante-troisième session, le Président de l'Assemblée générale a lancé un appel à la démocratisation de l'ONU en se fondant sur plusieurs considérations importantes. Cette allocution a réaffirmé l'appel lancé par les dirigeants du monde dans le Document final du Sommet mondial de 2005, qui soulignait la nécessité d'adhérer aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies pendant le processus de réforme de l'Organisation. Ils ont également affirmé que la crédibilité de l'Organisation et le renforcement de sa capacité d'assumer ses responsabilités ont aujourd'hui encore plus à voir avec la capacité de l'Assemblée générale d'exercer ses pouvoirs institutionnels et de consolider l'équilibre établi entre elle et les autres organes.

Nous attendons avec intérêt de participer activement au dialogue de haut niveau que le Président de l'Assemblée générale a l'intention d'organiser sur cette question et nous espérons que ce dialogue verra s'engager un effort réel pour parvenir à un accord mondial sur différentes mesures visant à renforcer la capacité de l'Assemblée générale d'assumer ses responsabilités, bien que des divergences sur cette question persistent et s'aggravent suite à la volonté de quelques-uns de monopoliser certains organes principaux et subsidiaires en assumant ces responsabilités sans aucune supervision, ce qui est en contradiction flagrante avec les objectifs et les principes de l'Organisation.

M^{me} Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir organisé ce débat sur l'avenir de l'organe qui représente le mieux les aspirations de la communauté mondiale. Permettez-moi de réaffirmer notre appui aux efforts déployés pour renforcer la démocratie au sein de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Nous remercions également les Représentants permanents du Paraguay et de la Pologne pour leur travail en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la

revitalisation de l'Assemblée générale et pour leur rapport sur cette question.

Afin de remédier au déséquilibre international dans le domaine socioéconomique et de promouvoir la paix, l'Assemblée générale, organe qui est composé du plus grand nombre de nations, devrait jouer activement le rôle qui lui revient conformément à la Charte. L'Indonésie continuera de jouer son rôle dans la formulation des mesures visant à renforcer cet organe. L'Indonésie souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Afin d'insuffler de l'énergie à l'Assemblée générale, nous devrions tous nous efforcer de renforcer son rôle en tant que principal organe de délibération, de décision et de représentation de l'ONU. À cet égard, nous devons poursuivre l'évaluation de l'état d'avancement de l'application des résolutions pertinentes. En outre, nous devrions identifier de nouvelles façons de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et la productivité de l'Assemblée, notamment en nous appuyant sur les résolutions antérieures de l'Assemblée.

On ne saurait trop insister sur l'application des décisions et des résolutions pertinentes s'agissant de revitaliser l'Assemblée générale. La communauté internationale place sa confiance en cet organe prestigieux et lui demande de fixer des normes et d'agir dans les meilleurs délais pour répondre aux maux du monde. Par parvenir à de meilleurs résultats avec un impact plus significatif pour tous dans le monde, il faut que les Membres de l'Assemblée donnent suite à leurs propres appels et leurs propres engagements, conformément aux documents adoptés dans cette enceinte.

Nous appuyons la création d'un mécanisme quelconque au niveau du Secrétariat pour assurer le suivi de l'application des résolutions et pour tenir informés les Membres de l'Assemblée générale des progrès accomplis dans l'application.

Il est essentiel que l'Assemblée générale continue d'œuvrer activement dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité dans le monde. Elle doit montrer la voie dans les débats de politique générale et dans l'élaboration de normes qui répondent d'une manière efficace aux problèmes existants et naissants d'intérêt collectif, tels que la nourriture, l'énergie, le changement climatique et la crise financière.

Ma délégation est reconnaissante au Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé les récents débats sur la crise financière mondiale. Nous espérons qu'on leur donnera suite d'une manière efficace, en prenant plus particulièrement en compte les propositions visant à arrêter la propagation de la crise aux régions en développement.

Pour relever comme il convient les défis internationaux compliqués et multiples du XXI^e siècle, il est indispensable que les relations entre les principaux organes de l'ONU soient équilibrées et que les questions pertinentes donnent lieu à une coopération et une collaboration. Il va sans dire que toutes les entités de l'ONU doivent s'acquitter de leurs rôles conformément à leurs mandats respectifs. Elles devraient toutefois s'appliquer à créer des synergies aux fins de la réalisation des objectifs ciblés, dans un esprit de partenariat mondial au service du développement et de la paix.

Dans ce contexte, il est essentiel que l'Assemblée réfléchisse également à la manière dont les délibérations en cours sur la réforme du Conseil de sécurité, la cohésion à l'échelle du système des Nations Unies et l'examen des mandats peuvent contribuer à la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée a un rôle important à jouer, qui consiste aussi à encourager et appuyer le dispositif de facilitation de la paix de l'ONU et des efforts redoublés en faveur du maintien, du rétablissement et de la consolidation de la paix, tant au Siège que sur le terrain. Les institutions relativement nouvelles de l'ONU, notamment la Commission de consolidation de la paix, appellent un appui ferme de la part de l'Assemblée, ainsi que du système des Nations Unies dans son ensemble.

Sans préjudice de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies et conformément au paragraphe 2 de l'article 11, et à la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale intitulée « L'Union pour le maintien de la paix », l'Assemblée devrait jouer le rôle qui lui revient pour faciliter la promotion de la paix et la sécurité internationales.

Regardant vers l'avenir, nous estimons que l'Assemblée générale devrait adopter des résolutions plus simples et davantage tournées vers l'action. Il nous faut également planifier et organiser efficacement nos travaux dans les différentes commissions en les assortissant de débats et de conclusions ciblés. Il est en outre important d'éviter les répétitions et les

chevauchements de mandats. Nous devons toutefois veiller à ce que la rationalisation des travaux ne se fasse pas aux dépens des questions de fond.

M. Sumi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui afin d'examiner l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de l'Assemblée, à savoir la revitalisation de ses travaux. L'Assemblée générale étant représentée par tous les États Membres de l'ONU et ayant pour mandat d'examiner toutes les questions relevant de la Charte des Nations Unies, la revitalisation de ses travaux est au cœur de son processus de réforme.

Nous sommes au milieu de débats thématiques utiles et de débats de groupes de travail, et le Japon se félicite de cette initiative. Je suis convaincu que les résultats de la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue le 25 septembre n'aurait pas été si positifs sans l'apport important du débat thématique de l'Assemblée générale tenu en avril dernier, intitulé « Constater les progrès, affronter les difficultés et redresser le cap afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ». Je pense également que le débat thématique sur la sécurité humaine tenu en mai a été extrêmement fructueux, étant donné qu'il porte en lui les germes d'une meilleure compréhension par les États Membres de l'ONU de ce concept capital lié à toutes les activités majeures de l'Organisation, notamment le développement, la paix et la sécurité internationales et les droits de l'homme. Je m'attends à ce que le débat thématique organisé à cette occasion conduise à une meilleure intégration du concept de sécurité humaine dans les travaux de l'Organisation.

Même s'il a aidé certains États Membres à prendre connaissance de l'ordre du jour actuel, un autre débat thématique tenu en avril, intitulé « Vers une compréhension commune de la réforme de la gestion », n'en a pas moins fait double emploi avec certains des débats qui avaient déjà été tenus à la Cinquième Commission. Je voudrais dire à cet égard que, compte tenu des ressources limitées dont dispose l'ONU, la tenue de débats thématiques nécessite une sélection rigoureuse des thèmes et de leur contenu au cas par cas.

Deuxièmement, l'Assemblée générale doit continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer son travail, ses débats et ses décisions afin

de les rendre plus efficaces. Il est plus important que jamais de centrer davantage les travaux de l'Assemblée générale sur les questions prioritaires et d'envoyer des messages orientés vers l'action en rationalisant son ordre du jour, en réduisant le volume des documents présentés et en menant ses travaux avec une efficacité accrue. À cet égard, je voudrais prier le Secrétariat de communiquer à tous les États Membres, par exemple par le biais du *Journal*, à l'avance et dans la transparence, toutes les informations concernant les questions à l'ordre du jour examinées directement par l'Assemblée générale en plénière, comme le calendrier des débats ou la suite donnée aux résolutions.

Le Japon se félicite également des rencontres régulières entre le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale, ainsi que de la pratique par laquelle le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale des exposés et des rapports en temps opportun dans tous les domaines. Nous nous attendons à voir un renforcement, une amélioration et un encouragement de la coopération et de la coordination entre les principaux organes de l'ONU à mesure que se poursuit le processus de revitalisation.

Le Japon se félicite en outre de la relation étroite qui existe entre l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix, car l'Assemblée générale est l'organe qui fournit des directives générales à la Commission de consolidation de la paix, et nous sommes satisfaits de la tenue de débats actifs sur le rapport annuel de la Commission à l'Assemblée générale.

Enfin, ma délégation insiste sur l'importance de mettre en œuvre ce qui a déjà fait l'objet d'un accord. Une revitalisation significative de l'Assemblée générale est possible si l'on met en œuvre les décisions et les mesures adoptées en temps utile et avec équité. Je me félicite à cet égard des efforts déployés par le Groupe de travail spécial et le Secrétariat. Il convient toutefois de poursuivre ces efforts, et je pense que le groupe de travail spécial qui sera créé à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale au titre de la résolution 62/276 doit de nouveau se concentrer sur l'examen et le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions pertinentes.

Dans l'attente des débats constructifs qui porteront prochainement sur cette question à l'ordre du jour, ma délégation réaffirme sa détermination de contribuer à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Yaroshevich (Belarus) (*parle en russe*) : La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU est une question prioritaire pour le Belarus. Cette question est également d'actualité pour le Mouvement des pays non alignés, dont le Belarus appuie entièrement la déclaration.

Le résultat du processus de négociations visant à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la session précédente a été l'adoption de la résolution 62/276. Cette résolution a établi le mode de présentation des travaux portant sur cette question à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a également adopté le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi que le tableau reflétant l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions adoptées précédemment.

Ce résultat remarquable a été obtenu, entre autres, grâce aux efforts déployés par les deux coprésidents du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le Représentant permanent du Paraguay, l'ambassadeur Eladio Loizaga et le Représentant permanent de la Pologne, l'Ambassadeur Andrzej Towpik.

Nous les félicitons de leur approche créatrice et innovatrice. Leur gestion méthodique des propositions des délégations a produit des résultats concrets. L'expérience positive acquise par le Groupe de travail spécial lors de la session précédente devrait aussi être mise à profit pour d'autres processus de négociation en cours au sein de l'Assemblée générale.

S'employer à revitaliser les activités de l'Assemblée générale n'est pas une fin en soi. Cet exercice ne devrait pas être conduit uniquement pour sacrifier à la tradition qui veut que l'on fasse chaque année quelque chose dans ce domaine. Le principal but de cet exercice devrait être de créer les conditions requises pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et aligner son mandat sur les besoins actuels et la situation internationale.

Le travail accompli ces dernières années par le Groupe de travail spécial commence à porter ses fruits. Des débats thématiques sont désormais régulièrement tenus sur les questions internationales pressantes. Le Président de l'Assemblée générale a la capacité organisationnelle de constituer une solide équipe de professionnels dans son bureau. Les principaux médias ont réagi au travail de l'Assemblée générale et une plus

grande importance est maintenant accordée aux événements qui ont lieu dans cette enceinte.

Cependant, beaucoup reste à faire. Par exemple, nous proposons que l'on travaille à la mise en place d'un mécanisme permettant au Secrétariat de prendre acte des propositions et points de vue les plus intéressants et constructifs formulés au cours des débats thématiques de l'Assemblée générale. Il conviendrait ensuite d'analyser les idées ainsi consignées. Après cette analyse, il serait bon de préparer des recommandations concernant la possibilité de mettre en œuvre les propositions d'une délégation. Des idées valables ne devraient pas rester inexploitées. Il faut s'en saisir et les appliquer. Les États Membres devraient peut-être prendre la décision appropriée et créer un tel mécanisme afin de consigner ces idées.

Il importe de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le règlement de questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, notamment en élargissant la possibilité donnée aux États Membres de l'ONU de convoquer des sessions extraordinaires spéciales de l'Assemblée générale.

La délégation du Bélarus estime que le modèle et le contenu du tableau élaboré lors de la soixante-deuxième session, concernant l'état d'avancement de l'application de toutes les dispositions des résolutions précédemment adoptées sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, devraient servir de point de départ au travail sur cette question durant la session actuelle de l'Assemblée générale. Nous pouvons maintenant mieux voir sur quoi le Secrétariat et les États Membres doivent travailler conjointement afin de faire en sorte que l'Assemblée générale ait un rôle en accord avec le noble statut qui est conféré à l'Organisation par sa Charte. Le tableau montre clairement les domaines et décisions pour lesquels les progrès sont inexistantes ou insignifiants. Il pourrait servir de guide pour l'action au Secrétariat de l'Organisation comme aux États Membres.

Encore aujourd'hui, nous devons attirer l'attention sur le fait qu'il est inadmissible que la préparation des rapports destinés aux États Membres accuse des retards considérables et injustifiés et que, dans certains cas, les rapports préparés n'étaient pas suffisamment circonscrits.

Nous considérons également qu'il est grand temps d'entamer une réflexion sur les moyens d'impliquer réellement l'Assemblée générale dans le processus de sélection des candidatures au poste de

chef du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le fait qu'aucune des dispositions visées sous la rubrique « Élection du Secrétaire général » n'ait été appliquée suscite de profondes préoccupations, et cela exige de prendre les mesures qui s'imposent. Les intérêts de l'Assemblée générale dans l'élection du Secrétaire général de l'ONU constituent certes une pierre d'achoppement entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Cependant, les satisfaire pourrait réellement contribuer à améliorer le climat de confiance entre les principaux organes de l'Organisation et à établir entre eux une véritable coopération, sur un pied d'égalité, concernant cette question.

La délégation du Bélarus se propose de poursuivre sa contribution constructive au processus de négociation sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, et elle est prête à proposer des idées à ce sujet au sein du groupe de travail.

M^{me} Yusof (Malaisie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour la Malaisie que de participer à ce débat sur le point 110 de l'ordre du jour consacré à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation se sent encore plus honorée de participer au débat de cette année sous la direction d'un Président de l'Assemblée générale qui a fait de la démocratisation de l'Organisation la pierre angulaire de sa présidence. Nous espérons que ses efforts en ce sens lui permettront d'insuffler à l'Assemblée générale un nouvel élan et un sentiment de contrôle exclusif des questions examinées.

Je voudrais saisir cette occasion d'aligner ma délégation sur la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est à l'ordre du jour des débats en séance plénière depuis 1991. Cependant, il y a deux ans à peine, lors de l'adoption de la résolution 61/292, l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour aborder cette question. Nous sommes heureux de voir que le Groupe de travail n'a pas ménagé ses efforts pour s'acquitter de son mandat l'an dernier.

À cet égard, le travail accompli par les coprésidents du Groupe de travail, l'Ambassadeur Loizaga du Paraguay et l'Ambassadeur Towpik de Pologne, mérite d'être dûment reconnu. En mai 2008, les Coprésidents ont été en mesure de diffuser une

matrice récapitulant toutes les dispositions pertinentes relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. La Malaisie se félicite de cette avancée obtenue par les Coprésidents. C'est la traduction concrète de ce que la Malaisie et d'autres membres du Mouvement des pays non alignés ont demandé depuis la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Avec la publication de la matrice, il est désormais beaucoup plus facile de savoir quelles dispositions pertinentes ont été mises en œuvre et lesquelles restent à appliquer.

La matrice en elle-même, cependant, n'est guère qu'un aspect relevant de la procédure dans les discussions en cours sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Sur le fond, l'Assemblée générale doit revendiquer à nouveau son rôle central, notamment pour le maintien de la paix et de la sécurité, conformément à l'Article 11 de la Charte des Nations Unies. Les relations entre les autres organes de l'Organisation et l'Assemblée générale devraient être renforcées et il conviendrait d'informer l'ensemble des Membres de l'ONU de la teneur des réunions qui ont lieu entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En tant que principal organe délibérant des Nations Unies, l'Assemblée générale, organe universel, tout comme les États Membres, doit toujours être tenue informée.

L'une des questions qui revient sans cesse dans le débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale est le problème de la diffusion de la documentation, ou plus précisément de la diffusion tardive des rapports par le Secrétariat. Après tout ce temps passé à ressasser cette question, n'est-il pas ironique que le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/62/608, ait également été diffusé en retard? Ce rapport n'a été mis à la disposition des États Membres que le 10 janvier 2008. La Malaisie estime elle aussi que toute publication tardive d'un rapport devrait être accompagnée d'une explication indiquant les raisons précises du retard. Cela pourrait contribuer à aider les États Membres à comprendre le problème.

La Malaisie s'est toujours félicitée de la tenue de débats thématiques à l'Assemblée générale. Cependant, nous considérons que la décision de tenir ces débats thématiques doit être prise en accord avec l'ensemble des Membres de l'Assemblée. Cela donnera aux États Membres la possibilité de hiérarchiser les débats thématiques prévus tout au long de l'année. Nous pensons que tous les sujets devraient être également

importants, mais nous sommes aussi conscients qu'il doit y avoir des priorités lorsque les ressources sont limitées.

Les débats thématiques et les débats de haut niveau doivent également être axés sur l'action, afin de veiller à obtenir un bénéfice optimal de la tenue de ces débats. Beaucoup d'efforts, de publicité et de ressources sont investis dans leur organisation. Il semble donc approprié, par conséquent, que ces débats débouchent sur un document ou une proposition quelconque.

Débats thématiques, tables rondes et débats de haut niveau sont pour l'Assemblée autant de façons de continuer à prendre le pouls de l'actualité rapide du monde d'aujourd'hui. La Malaisie se félicite de la récente initiative concernant l'organisation d'une table ronde interactive sur la crise financière mondiale. Le moment ne pouvait pas être mieux choisi.

Pour terminer, la Malaisie se réjouit à l'idée de travailler de manière constructive avec le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à cette soixante-troisième session. La Malaisie estime que ce Groupe de travail présente un fort potentiel et elle est convaincue que les débats du Groupe contribueront efficacement au processus de revitalisation de l'Assemblée générale dans son ensemble.

M. Bhandari (Népal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, la délégation népalaise souhaite remercier les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour leurs travaux diligents sur la préparation du rapport (A/62/952). Ma délégation s'associe à la déclaration du représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Conformément à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Il est l'organe le plus élevé adhérant aux valeurs proclamées de représentation démocratique universelle et à l'égalité souveraine des nations.

Le Président de l'Assemblée générale a souligné à juste titre l'importance de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Ceci devrait commencer par la revitalisation de l'Assemblée générale de manière à lui permettre de jouer son rôle

d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies.

Premièrement, nous devons renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale et sa coordination avec les chefs des autres organes, les bureaux des grandes commissions et le Secrétariat.

Deuxièmement, nous devons protéger la compétence législative de l'Assemblée générale en lui permettant d'adopter une législation de manière proactive, mettant ainsi un terme à la pratique actuelle par laquelle le Conseil de sécurité adopte des résolutions de caractère législatif.

Troisièmement, l'autorité délibérante de l'Assemblée générale doit être renforcée, en lançant des débats plus fréquents sur la question pressante de l'appartenance à l'ONU. L'Assemblée générale doit jouer un rôle plus proactif afin de trouver des solutions aux crises émergentes dans le monde, telle que le changement climatique, la crise alimentaire et la crise financière mondiale. L'Assemblée générale doit aussi concentrer ses efforts sur les défis du développement, tels que la réalisation des objectifs sur lesquels il existe un accord international, en particulier dans les pays les moins développés, les pays en développement sans littoral, les petits États et les pays sortant de conflit. Sur tous ces problèmes, l'Assemblée générale doit viser à s'efforcer d'obtenir des résultats, plutôt que de servir de simple tribune délibérante.

En quatrième lieu, nous devons faire un emploi plus efficace du pouvoir d'établir le budget que possède l'Assemblée générale, ce qui sera un premier pas vers sa revitalisation. Nous devons renforcer le pouvoir budgétaire de l'Assemblée générale, en particulier celui de sa Cinquième Commission, qui s'étend aux fonctions et activités de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la pratique de séances d'information informelles de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, ce qui améliore la transparence et l'exercice effectif des responsabilités au sein du système des Nations Unies. Il serait plus utile de tenir ces séances d'information à intervalles réguliers, par exemple une fois par mois.

Il est essentiel pour nous de renforcer la capacité de l'Assemblée générale de mettre de œuvre ses résolutions. Dans le même temps, nous ne devons pas surcharger l'Assemblée générale de mandats répétitifs et périmés.

L'image et l'autorité de l'Assemblée générale déterminent en partie l'image de l'Organisation des Nations Unies. Si nous ne réussissons pas à revitaliser cet organe si important, notre Organisation ne servira pas l'objectif pour lequel elle a été créée. C'est pourquoi nous devons faire tout notre possible afin de rendre l'Assemblée générale plus proactive, plus forte et plus efficace.

Au nom de la délégation népalaise, je voudrais promettre notre ferme appui à la revitalisation continue de l'Assemblée générale afin de la rendre capable de relever les nombreux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, en vue de lui permettre de réaliser les objectifs de l'Organisation des Nations Unies conformément à sa Charte.

M. Valero Briceño (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de la manière dont vous avez dirigé les travaux de cette Assemblée générale, ainsi que d'avoir examiné une des questions les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies.

Permettez-moi également d'exprimer notre reconnaissance pour les travaux réalisés par les facilitateurs de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Eladio Loizaga, Représentant permanent de la République du Paraguay et Andrzej Towpik, Représentant permanent de la République de Pologne.

Nous nous associons de manière explicite à la déclaration de l'Ambassadeur d'Algérie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

La revitalisation de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies n'est pas seulement aujourd'hui un élément fondamental pour le processus de réforme du système des Nations Unies, mais elle est aussi essentielle pour le processus de transformations et de changements demandés par la société internationale, rendu urgent par la plus grande crise du capitalisme depuis la deuxième guerre mondiale et qui s'est traduit – de manière si affligeante – par la crise financière qui affecte aujourd'hui le monde entier.

Nous nous trouvons à un moment historique où l'Assemblée générale, le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies et la seule tribune multilatérale de composition universelle et de caractère intergouvernemental, doit enfin assumer la direction des affaires mondiales comme l'actualité l'exige. Pour cette raison, nous considérons que la revitalisation de l'Assemblée

générale constitue une tâche que l'on ne peut remettre à plus tard.

La revitalisation de l'Assemblée générale implique son renforcement comme tribune privilégiée pour favoriser le dialogue et la coopération dans la recherche de solutions aux problèmes qui affectent la paix et le développement économique et social des peuples. La revitalisation doit prévoir le plein respect des pouvoirs et des fonctions de cette très haute tribune, à la lumière de ce qui est consacré par la Charte et moyennant la coordination de ses travaux, en particulier avec le Conseil de sécurité.

Nous pensons également que la revitalisation de l'Assemblée générale doit être menée afin que l'Organisation des Nations Unies puisse donner des réponses efficaces et légitimes, concernant les aspects relatifs à la promotion de la paix. Mais l'Assemblée doit aussi s'occuper des questions économiques, sociales et environnementales qui touchent les pauvres dans le monde, compte tenu des conséquences pour la sécurité et la stabilité du monde, et des inégalités terriblement injustes qui prévalent dans le monde, surtout dans les pays en développement.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale dépend de la volonté politique des États Membres. Ce processus doit se fonder sur les principes de la démocratie, de la transparence et de la responsabilité, au moyen de consultations ouvertes et participatives. Nous sommes profondément convaincus du fait que le processus de renforcement et de réforme de l'Assemblée sera possible uniquement si les principes et les buts de la Charte, ainsi que les résolutions de l'Assemblée, sont pleinement respectées par l'ensemble des États, sans exception, quel que soit le rôle que ces derniers jouent aujourd'hui sur la scène internationale en vue de la mise en place d'un monde multipolaire. C'est pourquoi il ne doit pas y avoir de pays de première catégorie et de pays de seconde catégorie. L'égalité juridique des États et le respect de la souveraineté et de l'autodétermination doivent être les piliers d'une Organisation fondée sur l'équité et l'équilibre.

Le Président de l'Assemblée générale peut compter sur l'appui et la contribution de la République bolivarienne du Venezuela au renforcement du rôle de l'Assemblée et de sa revitalisation, ce qui constitue l'une des questions auxquelles l'humanité est actuellement confrontée et qui n'a toujours pas été réglée. Je souhaite également l'assurer du fait que

notre délégation participera activement au Groupe de travail à composition non limitée, qui s'acquittera de son mandat, comme chacun sait, conformément à la résolution 62/276.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite tout d'abord s'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation souhaite à nouveau féliciter et remercier les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay, et l'Ambassadeur Andrzej Towpik, Représentant permanent de la Pologne, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Nous saluons la manière dont ils ont dirigé les débats, la transparence avec laquelle ils ont mené à bien les consultations et leur travail efficace qui a permis de dresser un inventaire précis quant à l'application des résolutions sur cette question, inventaire grâce auquel nous avons pu analyser l'état d'avancement de l'application des différentes résolutions. Ce processus a conduit à l'adoption de la résolution 62/276 par consensus, laquelle a montré la volonté politique de nos États de renforcer l'Assemblée générale et de rétablir son autorité.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément essentiel d'une véritable réforme de l'ONU. Il est d'une importance capitale de réaffirmer le rôle clef de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et d'adoption de politiques, et en tant qu'organe le plus représentatif des États Membres de cette Organisation. Dans la mesure où un équilibre doit être trouvé entre les principaux organes de l'ONU, les États Membres doivent renforcer l'ordre du jour thématique de l'Assemblée générale et veiller à ce que le Conseil de sécurité remplisse ses objectifs et s'acquitte de son mandat, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le monde d'aujourd'hui exige que l'Assemblée générale se prononce en temps opportun, en toute connaissance de cause et de manière résolue sur les questions qui nous touchent et nous concernent tous. Les crises – financière, alimentaire, énergétique et climatique – requièrent une analyse approfondie, des réponses concertées, des engagements, des politiques et des lignes directrices. C'est le rôle de l'Assemblée, et nous devons par conséquent nous féliciter de l'initiative du Président de l'Assemblée générale de convoquer une réunion d'experts sur la crise financière et d'instituer un groupe d'experts pour fournir aux

États membres des informations détaillées, une analyse approfondie et d'autres moyens possibles de sortir de la crise financière.

Nous devons également travailler sur les trois piliers reconnus par les chefs d'État dans le Document final du Sommet mondial de 2005 : sécurité, développement et environnement, et c'est pourquoi il est indispensable de reconnaître la nécessité que tous les organes de l'ONU coopèrent sur ces questions. Il importe également que les conclusions de ces débats et les engagements pris dans cette enceinte soient communiqués à l'opinion publique et à la communauté internationale dans son ensemble. La promotion du travail effectué par notre Organisation doit être connue et acceptée non seulement par nos gouvernements, mais aussi par tous les acteurs sociaux et l'opinion publique en général.

C'est pourquoi il est indispensable que dans le cadre du mandat pour la revitalisation, des mesures urgentes soient prises en vue d'améliorer et de renforcer l'interaction entre le Secrétariat et l'Assemblée générale, afin que les mandats puissent être appliqués efficacement. Il est urgent que nous œuvrions à l'amélioration des mécanismes d'interaction, de surveillance et de transparence entre les différents organes du système.

L'Équateur estime nécessaire de définir de manière plus détaillée la feuille de route et les résultats escomptés durant cette session en ce qui concerne la question dont nous débattons aujourd'hui. Ma délégation considère que nous nous réunissons à un moment spécial, dans la mesure où le Président de l'Assemblée a jugé hautement prioritaire la question de la démocratisation de l'ONU.

La revitalisation de l'Assemblée est la pierre angulaire de ce processus. C'est pourquoi il est important de continuer à avancer de manière résolue sur cette question, dans le cadre de débats ouverts, inclusifs et transparents. Nous devons désormais atteindre des résultats plus concrets, de nature à améliorer l'équilibre entre les différents organes du système, l'efficacité des travaux et des délibérations de l'Assemblée générale et la mise en œuvre des engagements et des mandats de l'Assemblée.

Pour terminer, l'Équateur réaffirme qu'il est disposé en permanence à appuyer les actions des coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale afin d'avancer sur cette question. Le Président de l'Assemblée peut de

ce fait être assuré de l'appui et de la participation active de ma délégation.

M. Siva (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde est heureuse de participer à ce débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale. C'est l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée à sa soixante-troisième session, étant donné qu'il porte sur des questions fondamentales concernant la structure et le fonctionnement de l'ordre mondial.

L'Inde souhaite s'associer à la déclaration faite sur cette question par la délégation de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation souhaite prendre note des travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, institué en vertu d'une décision de l'Assemblée à sa soixante-et-unième session. Ce groupe a dressé une liste minutieuse des décisions prises à cet égard, réparties en trois catégories principales. Ces groupes examinent, premièrement, les méthodes de travail, la documentation et l'ordre du jour, notamment; deuxièmement, la sélection du Secrétaire général; et, enfin, le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale. Cela nous aide à avoir une vue d'ensemble de l'état d'avancement du processus de revitalisation.

Un examen de la situation révèle, à notre grand regret mais peut-être pas à notre grande surprise, que des progrès très limités ont été réalisés sur cette question depuis qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Ma délégation reconnaît l'importance des progrès accomplis là où il y a eu des progrès, notamment dans les domaines où ont été enregistrés des résultats concrets. Il y a cependant des limites à la mesure dans laquelle les débats sur la limite du temps de parole et sur les dispositions relatives aux technologies modernes revitaliseront l'Assemblée.

La position de l'Inde sur cette question repose sur le désir d'avoir une Organisation des Nations Unies plus efficace. L'Inde souhaite également une Organisation qui réponde mieux aux priorités et aux aspirations des États Membres, en particulier des pays en développement, qui constituent la majorité des États Membres.

L'Inde estime que l'Assemblée générale ne se verra pas donner les moyens d'agir simplement grâce au renforcement des procédures. Elle ne sera dotée de plus de pouvoirs que si sa position de principal organe

délibérant, directeur et représentatif de l'ONU est respectée dans la lettre et dans l'esprit. Il faudra pour cela que l'Assemblée prenne l'initiative de fixer l'ordre du jour mondial. Il faut utiliser le pouvoir rassembleur de l'ONU de manière plus décisive, notamment pour ce qui est des questions économiques. L'Assemblée doit également restaurer le rôle central de l'ONU dans le domaine du développement. Les débats thématiques ont constitué un progrès, de même que l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social. Toutefois, il faut encore faire davantage.

Les bienfaits liés à la participation de l'Assemblée générale à la gouvernance économique internationale ont été manifestes pendant la crise économique actuelle. Une partie des États Membres du sud a toujours fait remarquer que les orthodoxies économiques proposées par un groupe de nations ont de sérieuses insuffisances. Ces craintes, souvent exprimées dans cette Assemblée et dans ses Commissions, ont été confirmées par de récents événements, lesquels ont également mis en relief l'importance de donner à un organe représentatif tel que l'Assemblée plus d'influence dans la définition de l'architecture économique et financière internationale, en particulier dans la réforme des institutions de Bretton Woods.

Le contrôle de la législation, des matières premières et des hommes confère le pouvoir. Au sein du système des Nations Unies, c'est le Conseil de sécurité, avec ses méthodes de travail opaques et la nécessité d'une réforme reconnue par tous, qui contrôle une certaine législation essentielle et le personnel de haut rang. Si l'Assemblée exerce une certaine influence par l'entremise de la Cinquième Commission et du processus budgétaire, il existe cependant une disparité fondamentale entre les pouvoirs du Conseil et ceux de l'Assemblée.

L'un des exemples les plus extrêmes de la façon dont cette disparité se manifeste est le processus de sélection du Secrétaire général. De l'avis de l'Inde, l'Assemblée générale, qui est la voix de la communauté internationale, doit recevoir un plus grand rôle dans le processus de sélection. Plusieurs mécanismes ont été proposés pour mettre en place une procédure plus participative et plus transparente de nomination du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte. Il vaut mieux déployer des efforts allant dans ce sens lorsque le processus de

sélection n'est ni prévu dans un proche avenir, ni en cours. C'est donc maintenant le moment de le faire.

À notre avis, la nomination des responsables de haut niveau de l'ONU au niveau de Secrétaire général adjoint et de Vice-Secrétaire général devrait également être soumise à l'examen de l'ensemble des États Membres par le biais de leur organe représentatif, l'Assemblée générale. Ainsi, il faudrait que les candidats à ces postes de haut niveau soient confirmés par l'Assemblée. Cette pratique, observée dans de nombreux pays, est conforme aux principes de la démocratie et de la gouvernance représentative.

Il faut également examiner la question suivante : comment empêcher les empiètements sur le mandat de l'Assemblée générale et comment faire pour que le Conseil de sécurité tienne davantage compte de l'avis de l'Assemblée? La compétence de l'Assemblée dans des domaines tels que l'établissement des normes et la codification du droit international doit être scrupuleusement respectée.

Pour terminer, je voudrais dire que seule une volonté politique revitalisera l'Assemblée générale et lui donnera les moyens d'agir. Seule une volonté politique dotera l'Assemblée des instruments et des mécanismes qui lui permettront de jouer un rôle dans l'élaboration et l'application du droit international et dans l'instauration et le maintien d'un ordre mondial juste et équitable.

La revitalisation de l'Assemblée générale est à son ordre du jour depuis 18 ans. L'Inde est d'avis qu'il doit y avoir de véritables progrès dans les domaines que j'ai évoqués afin d'empêcher ce débat de se transformer en une discussion stérile.

M. Tarragô (Brésil) (*parle en anglais*) : Ce n'est pas par hasard que le débat conjoint sur le rapport du Conseil de sécurité et la réforme de cet organe a été presque immédiatement suivi par un débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Ils sont liés par un point commun : le rôle et les pouvoirs uniques de l'Assemblée et la nécessité de maintenir la force et la pertinence de cet organe par rapport aux autres organes principaux et à l'ensemble de la communauté internationale. Cela a été l'une des priorités du Président en exercice de l'Assemblée générale, avant même qu'il n'occupe son poste, et ma délégation se félicite de son rôle directeur en la matière.

Beaucoup de choses ont été dites sur la revitalisation de l'Assemblée générale et, conformément aux résolutions que nous avons adoptées, je serai bref.

Cette question comporte de nombreuses facettes, dont plusieurs ont une grande signification politique, en particulier le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection du Secrétaire général et la relation qui existe entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Mais aujourd'hui, je tiens à mentionner un élément que ma délégation juge primordial : le rôle de cet organe lui-même dans sa revitalisation.

Dans une large mesure, c'est aux États Membres représentés dans cette salle qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires au maintien de la vitalité de l'Assemblée générale. La Charte l'investit de la pleine autorité d'examiner toutes les questions qu'elle juge bon d'examiner, y compris les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, sans préjudice des fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité. Nous sommes les maîtres de notre ordre du jour et de nos initiatives politiques. Nous devrions user de cette autorité et de cette influence pour préserver le rôle central de l'Assemblée dans le système international.

C'est une chose que nous avons fait de plus en plus souvent ces dernières années. Les débats thématiques et interactifs et d'autres actions de même nature en sont une illustration parfaite. Ils permettent à l'Assemblée générale de continuer à participer au débat sur les grands problèmes mondiaux, et surtout, ils contribuent à formuler les réponses de la communauté internationale à ces problèmes. C'est le cas, par exemple, du débat organisé par le Président de l'Assemblée générale en octobre dernier sur la crise financière actuelle.

Nous pouvons également assurer la vitalité de l'Assemblée générale, et selon la question, du Conseil économique et social, en examinant leurs fonctions de communication entre des initiatives à composition limitée et l'ensemble de la communauté internationale. Un bon exemple, encore une fois dans le domaine économique, en est la crise financière. L'Assemblée, avec son approche politique, et le Conseil économique et social, avec son approche technique, pourraient aider à formuler ce qui est examiné ailleurs dans les institutions financières internationales et entités connexes, et y faire participer l'ensemble des Membres de l'Organisation. Chaque instance à un rôle spécifique à jouer et nous devrions avoir bonne connaissance des particularités de chacune, mais cela n'empêche

nullement qu'elles mettent en place un dialogue et qu'elles tirent parti de ce dialogue.

Nous avons les moyens de faire tout cela et plus encore. La question qui se pose est de savoir si nous avons la volonté d'aborder ces questions et de formuler des initiatives. L'Assemblée générale est mieux placée que quiconque, car elle réunit l'ensemble de la communauté internationale. Nous, États Membres, devrions nous montrer plus zélés et avoir parfois l'audace d'exploiter cette position sans pareille pour promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte et acceptés dans de multiples instruments. Chaque fois que l'Assemblée agit, nous augmentons

nos chances de faire une différence sur le terrain, même indirectement.

Nous ne devrions pas hésiter à négocier les décisions nécessaires pour rendre l'ONU et ses organes plus légitimes, plus démocratiques et plus représentatifs. Nous contribuerons ainsi à dissiper les menaces qui pèsent sur la vie de la planète et à améliorer le bien-être de nos peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 110 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.